The cover features a light green background with a large, dark green rounded rectangle on the right side. A smaller, semi-transparent dark green rounded rectangle overlaps the left side of the larger one. The text 'Rapport annuel 2008' is centered in white on the dark green area.

Rapport annuel
2008

Corporate governance

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code Belge de Gouvernance d'Entreprise. Dans ce cadre, Mobistar a publié la quatrième version de sa Charte de gouvernance d'entreprise sur son site Internet le 17 décembre 2008.

La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que le présent Chapitre de gouvernance d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les prescriptions du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Dans la Charte de gouvernance d'entreprise, la société explique qu'elle a choisi de ne pas dévier de la définition légale d'administrateur indépendant telle que prévue par le Code des sociétés, par souci de clarté et de cohérence avec les dispositions légales belges. La société a donc choisi de ne pas se référer à la définition d'«administrateur indépendant» telle que prévue par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise (section 2.3). La société se réserve également la possibilité de lancer des plans d'actions en début d'année et de les soumettre

a posteriori à l'Assemblée Générale. Hormis ces points, il n'y a aucune dérogation vis-à-vis du Code.

Mobistar souhaite encourager et faciliter la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle. A cette fin, elle a décidé d'utiliser pour la cinquième fois la procédure de la date d'enregistrement qui évite aux actionnaires de bloquer leurs actions pendant plusieurs jours (et ceci en combinaison avec la procédure «classique» de dépôt).

1. La composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'un maximum de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société.

Au 31 décembre 2008, le conseil était composé de 12 membres dont 4 administrateurs indépendants. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

| Nom | Qualité | Fonction principale | Age | Nationalité | Fin mandat |
|--|----------------|--|-----|--------------|------------|
| Jan Steyaert | Président | Administrateur de sociétés | 63 | Belge | 2011 |
| Benoit Scheen ^{(1) (2) (6)} | Administrateur | CEO Mobistar | 42 | Belge | 2011 |
| Sparaxis ^{(3) (4)} | Administrateur | | | | 2011 |
| Eric Dekeuleneer ⁽³⁾ | Administrateur | CEO Credibe CEO Fondation Universitaire | 56 | Belge | 2011 |
| Philippe Delaunois ⁽³⁾ | Administrateur | Administrateur de sociétés | 67 | Belge | 2011 |
| Christina von Wackerbarth ⁽³⁾ | Administrateur | Administrateur de sociétés | 54 | Belge | 2011 |
| Vincent Brunet ⁽¹⁾ | Administrateur | VP Performance Support (FT) | 44 | Française | 2011 |
| Olaf Swantee ⁽¹⁾ | Administrateur | EVP Europe/Moyen-Orient (FT) | 42 | Néerlandaise | 2011 |
| Brigitte Bourgoïn-Castagnet ⁽¹⁾ | Administrateur | EVP Personal (FT) | 55 | Française | 2011 |
| Bertrand du Boucher ⁽¹⁾ | Administrateur | VP Finance (FT) | 55 | Française | 2011 |
| Gervais Pellissier ⁽¹⁾ | Administrateur | CFO (FT) | 49 | Française | 2011 |
| Wirefree Services Belgium ^{(1) (5)} | Administrateur | | | | 2011 |

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Atlas Services Belgium).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans le Code des sociétés.

(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).

(5) La société Wirefree Services Belgium est représentée par Monsieur Aldo Cardoso.

(6) Monsieur Benoit Scheen a été nommé par l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 (il avait été coopté par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 6 décembre 2007, avec effet au 1er janvier 2008).

Présentation des administrateurs nommés en 2008

Benoit Scheen, CEO Mobistar

Benoit Scheen débute sa carrière chez Mobistar en novembre 2005 en tant que Chief Commercial Officer et membre de l'Executive Committee. Depuis cette époque, il a assumé la responsabilité de toutes les activités commerciales et clients au sein de l'entreprise, aussi bien pour le marché grand public que pour celui des entreprises. Il est devenu le CEO de Mobistar depuis le 1er janvier 2008.

Sa carrière professionnelle débute chez Siemens-Nixdorf en Allemagne, où il est engagé dans le cadre d'un programme de recherche. En 1991, il devient analyste système chez IBM Belgique. Un an plus tard, il passe chez Compaq où il accède rapidement au poste de Sales Manager, chargé des 'grands comptes'. En août 2000, il prend la direction de la Business Unit Enterprise, une mission qu'il cumulera plus tard avec celle de Directeur Marketing. Au lendemain de la fusion entre HP et Compaq en mai 2002, Benoit Scheen se tourne vers l'international et se voit confier la responsabilité du Groupe Personal Systems pour l'Europe occidentale et septentrionale. En 2004, il est nommé Vice-President & Managing Director de HP Belgique & Luxembourg.

Pour l'année 2008, les administrateurs indépendants recevront une rémunération forfaitaire annuelle de 30.000 € ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 € par réunion d'un comité statutaire ou ad-hoc à laquelle ils ont participé. Le Président du Conseil d'Administration recevra pour l'année 2008 une rémunération forfaitaire de 60.000 € ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 € par réunion d'un comité du conseil dont il est membre. Les autres mandats d'administrateur sont exercés gratuitement.

Il existe entre différentes sociétés du groupe France Télécom et la société, des conventions et/ou facturations relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du groupe France Télécom en faveur de la société. Inversement, les prestations effectuées par la société en faveur du groupe sont également facturées. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

2. Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Il est prévu que le conseil se réunisse au moins 4 fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Conseil d'Administration en 2008 ont été:

- la stratégie de la société;
- le budget et le financement de la société;
- la situation opérationnelle et financière;
- le fonctionnement et les conclusions des comités instaurés par le conseil;
- les grands projets et les évolutions techniques;
- les structures de coûts;
- l'évolution du cadre réglementaire.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs, avant chaque réunion du conseil, un dossier avec toutes les informations et tous les détails nécessaires en vue de la délibération et la prise de décisions sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient que les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2008.

Présences des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration

| Administrateurs | 4 février | 11 mars | 15 avril | 22 juillet | 21 octobre | 9 décembre |
|-----------------------------|-----------|----------|----------|------------|------------|------------|
| Jan Steyaert | présent | présent | présent | présent | présent | présent |
| Benoit Scheen | présent | présent | présent | présent | présent | présent |
| Sparaxis | présente | présente | présente | présente | présente | présente |
| Eric Dekeuleneer | présent | présent | présent | présent | présent | présent |
| Philippe Delaunois | excusé | présent | présent | présent | présent | présent |
| Christina von Wackerbarth | présente | présente | présente | présente | présente | présente |
| Vincent Brunet | présent | présent | présent | présent | présent | présent |
| Olaf Swantee | présent | excusé | présent | présent | présent | présent |
| Brigitte Bourgoïn-Castagnet | présente | présente | présente | excusée | présente | présente |
| Bertrand du Boucher | présent | présent | présent | présent | présent | présent |
| Gervais Pellissier | présent | excusé | présent | excusé | présent | excusé |
| Wirefree Services Belgium | présente | présente | présente | excusée | présente | présente |

3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Stratégique) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de

Gouvernance).

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de cinq administrateurs en 2008: Monsieur Eric Dekeuleneer (Président),

la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche) et Messieurs Philippe Delaunois, Bertrand du Boucher et Gervais Pellissier (en remplacement de Monsieur Michel Poirier démissionnaire).

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil

d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2008.

Présences des membres aux réunions du comité d'Audit

| Administrateurs | 31 janvier | 9 avril | 17 juillet | 16 octobre | 4 décembre |
|---------------------|------------|---------|------------|------------|------------|
| Eric Dekeuleneer | présent | présent | présent | présent | présent |
| Sparaxis | présente | excusée | présente | excusée | présente |
| Philippe Delaunois | présent | présent | présent | excusé | présent |
| Michel Poirier | excusé | / | / | / | / |
| Gervais Pellissier | / | présent | présent | présent | présent |
| Bertrand du Boucher | présent | présent | présent | présent | présent |

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2008 ont été:

- le reporting financier;
- l'audit statutaire;
- les missions et l'organisation de l'audit interne;
- les relations avec les parties liées;
- les normes comptables;
- les procédures Sarbanes Oxley;
- le financement de la société.

Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de quatre administrateurs en 2008: Monsieur Olaf Swantee (Président - en remplacement de Madame Brigitte Bourgoin), Madame Brigitte Bourgoin

(démissionnaire) et Messieurs Eric Dekeuleneer, Philippe Delaunois et Jan Steyaert.

Le Comité de Rémunération et de Nomination a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société ainsi que d'assister le Conseil d'Administration dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2008.

En 2008, le Comité de Rémunération et de Nomination a examiné la rémunération des membres de l'Executive Committee et la politique salariale de la société.

Présences des membres aux réunions du Comité de Rémunération et de Nomination

| Administrateurs | 27 mai | 22 juillet |
|--------------------|---------|------------|
| Olaf Swantee | présent | présent |
| Eric Dekeuleneer | présent | présent |
| Philippe Delaunois | présent | présent |
| Jan Steyaert | présent | présent |

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'assister le conseil dans la définition et dans l'évaluation de la stratégie de la société.

Le Comité Stratégique était composé de six administrateurs en 2008: Monsieur Jan Steyaert (Président),

Madame Brigitte Bourgoin-Castagnet, Messieurs Vincent Brunet, Philippe Delaunois et Bertrand du Boucher (qui a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2008), ainsi que la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche).

Le Comité Stratégique s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2008.

Présences des membres aux réunions du Comité Stratégique

| Administrateurs | 15 janvier | 11 mars | 6 mai | 11 juin | 30 septembre |
|-----------------------------|------------|----------|----------|----------|--------------|
| Jan Steyaert | présent | présent | présent | présent | présent |
| Brigitte Bourgoin-Castagnet | excusée | présente | présente | présente | présente |
| Vincent Brunet | présent | présent | présent | présent | présent |
| Philippe Delaunois | présent | présent | présent | présent | présent |
| Bertrand du Boucher | / | / | présent | excusé | présent |
| Sparaxis | présent | présent | présent | présent | présent |

En 2008, le Comité Stratégique a traité notamment des sujets suivants:

- les résultats de la société;
- le développement et les perspectives de la société;
- la convergence et les nouvelles technologies;
- les nouveaux investissements;
- le remplacement des équipements;
- la stratégie en matière de MVNO;
- l'état d'avancement du projet UMTS.

Le Comité de Supervision de Gouvernance

Le Comité de Supervision de Gouvernance est un comité ad hoc instauré fin décembre 2004, après la publication du Code de Gouvernance d'Entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre au sein de Mobistar.

Ce Comité était composé de 4 administrateurs en 2008: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Jan Steyaert, Madame Brigitte Bourgoin-Castagnet et la société Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso).

Le Comité de Supervision de Gouvernance s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2008.

| Administrateurs | 27 mai | 1 octobre |
|--|----------|-----------|
| Eric Dekeuleneer | présent | présent |
| Jan Steyaert | présent | présent |
| Brigitte Bourgoin-Castagnet | présente | présente |
| Wirefree Services Belgium (Aldo Cardoso) | présente | présente |

4. La rémunération des dirigeants

Conformément aux exigences du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a décidé de rendre publique la rémunération du CEO ainsi que la rémunération (globale) de l'Executive Committee.

CEO

| | 2007 ⁽¹⁾ | 2008 ⁽¹⁾ |
|--|---------------------|---------------------|
| - rémunération de base: | 496.392 € | 412.376 € |
| - rémunération variable: | 297.835 € | 343.160 € |
| - autres composantes de la rémunération ⁽²⁾ : | 326.397 € | 100.169 € |

Executive Committee (à l'exception du CEO)

Sur une base globale:

| | | |
|--|-------------|-------------|
| - rémunération de base: | 1.675.796 € | 1.383.317 € |
| - rémunération variable: | 707.377 € | 493.310 € |
| - autres composantes de la rémunération: | 424.543 € | 339.760 € |

Ni le CEO, ni les autres membres de l'Executive Committee n'ont reçu de warrants ou stock options Mobistar en 2008.

(1) Coût total réel pour la société (cotisation patronale ONSS incluse). Les données 2007 ont été recalculées sur base de l'approche 'coût total réel' utilisée en 2008.

(2) La diminution des 'autres composantes de la rémunération' du CEO est à mettre en lumière avec le changement de CEO à dater du 1er janvier 2008.

5. La gestion journalière

Monsieur Benoit Scheen a été nommé administrateur avec effet au 1er janvier 2008 et occupe le poste de CEO depuis cette date.

Le conseil a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le CEO dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité («Executive Committee») se réunit en principe chaque semaine. A l'exception du CEO, chaque membre de l'Executive Committee est à la tête d'un département de l'organisation.

Font partie de l'Executive Committee:

Benoit Scheen (Chief Executive Officer)
 Pascal Koster (Chief Technology Officer)
 Erick Cuvelier (Chief Marketing Officer)
 Paul-Marie Dessart (Secretary General)
 Werner De Laet (Chief Financial Officer)
 Olivier Ysewijn (Chief Strategy Officer)
 Anne Cambier (Chief Procurement and Process Officer)
 Paul Baeck (Chief Commercial Officer) depuis le 1er août 2008

Les membres de l'Executive Committee sont considérés comme étant les membres du management exécutif pour les besoins du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Les membres de l'Executive Committee exercent leurs fonctions en vertu d'un contrat de travail conclu avec la société. Aucune condition particulière de préavis n'a été convenue entre la société et les membres de l'Executive Committee.

6. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte de ses nécessités financières et des restrictions légales.

Dans ce cadre, référence peut être faite à l'article 617 du Code des sociétés qui prévoit notamment qu'«aucune distribution ne peut être faite lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer». En dehors de cette disposition, la société n'est soumise à aucune restriction concernant sa politique de distribution.

7. Relations contractuelles avec les administrateurs et managers

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre de l'Executive Committee et la société est soumise à l'accord préalable du conseil après information et consultation du Comité

d'Audit. Pareil contrat ou transaction doit être conclu à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. Une telle approbation préalable du conseil est exigée même si l'article 523 du Code des sociétés n'est pas applicable à la transaction ou au contrat envisagé. Cependant, des services fournis par la société dans le cadre général de ses activités à des conditions de marché normales (c.à.d. une relation «client» normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

8. Transactions impliquant des titres de la société

Le conseil a rédigé un ensemble de règles relatives aux transactions impliquant des actions ou autres instruments financiers émis par la société et, réalisées par des administrateurs, des membres de l'Executive Committee et d'autres personnes déterminées pour leur propre compte («Code de Conduite»).

Le conseil a nommé un *Compliance Officer* qui veille à ce que les personnes désignées appliquent ces règles. Actuellement, Monsieur Paul-Marie Dessart remplit la fonction de *Compliance Officer*.

Si un administrateur ou un membre de l'Executive Committee a l'intention d'acquérir ou de céder des instruments financiers (directement ou indirectement), il doit en informer le *Compliance Officer* par écrit au moins trois jours ouvrables avant la transaction envisagée et dans tous les cas avant d'effectuer la transaction. La personne concernée devra confirmer à bref délai qu'il ou elle ne possède pas d'information privilégiée.

Si la transaction est réalisée, l'administrateur ou le membre de l'Executive Committee devra immédiatement en informer le *Compliance Officer* par écrit et fournir la preuve de la transaction, ce qui inclut le nombre d'instruments financiers qui en font l'objet, le prix et le cas échéant les autres conditions applicables à la dite transaction.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des administrateurs détenait un total de 300 actions, par rapport à 31.808.400 actions au 31 décembre 2007. Ce montant tient compte du nombre d'actions détenues pas les administrateurs personnes morales et leurs représentants permanents. Il convient de signaler qu'au 31 décembre 2007, 31.753.100 actions étaient détenues par Wirefree Services Belgium, administrateur de la société. Ces actions ont été cédées par Wirefree Services Belgium à sa société sœur Atlas Services Belgium.

L'ensemble des membres de l'Executive Committee (à l'exception du CEO, également administrateur) détenait 1.460 actions au 31 décembre 2008, par rapport à 44.142 actions au 31 décembre 2007.

Le détail des transactions sur actions (ainsi que des transactions sur des instruments liés) est publié sur le site web de la CBFA (www.cbfa.be).

9. Relations avec et entre actionnaires

Mobistar n'est pas au courant de l'existence de conventions d'actionnaires ou d'une concertation quelconque entre actionnaires.

Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31 décembre 2008

| Actionnaires de Mobistar | Nombre d'actions | Pourcentage du Capital |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|
| Atlas Services Belgium ⁽¹⁾ | 31.753.100 | 52,91 % |
| Flottant | 28.261.314 | 47,09 % |
| Nombre total d'actions | 60.014.414 | 100 % |

(1) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 9 décembre 2008.

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

1. Faits marquants 2008

> Evolution du marché

La concurrence a continué à s'intensifier en 2008. Les opérateurs se sont livrés une intense bataille commerciale pour acquérir de nouveaux clients avec des promotions agressives et des dépenses commerciales en augmentation dans tous les canaux de distribution. Le marché s'est aussi caractérisé par l'expansion rapide des MVNO (Mobile Virtual Network Operators).

Selon les estimations de Mobistar, le nombre de cartes SIM actives sur le marché belge a augmenté de 7,6 % en 2008, contre 10,2 % en 2007. Le taux de pénétration du marché a dépassé les 100 % durant l'année et a atteint 105,7 % fin 2008 (contre 98,9 % fin 2007).

Mobistar a poursuivi sa stratégie de substitution du fixe par le mobile sur le marché résidentiel et sa politique de convergence sur le marché professionnel. Avec 3.738.603 clients actifs fin 2008, contre 3.489.859 fin 2007 (+ 7,1 %), Mobistar a maintenu sa position sur le marché belge, avec une part de marché de 33 %. Cette progression ne prend pas en compte l'évolution des cartes «Machine to Machine», dont le nombre est passé de 84.339 fin 2007 à 108.659 fin 2008.

L'intensité concurrentielle et la saturation du marché ont influencé le taux de «churn» (la proportion de clients qui quittent Mobistar durant l'année par rapport à la base clients moyenne) en 2008. Sur l'année, ce taux atteint 21,4 %, contre 20,7 % en 2007. Mobistar a enregistré un solde négatif en termes de portabilité de numéro mobile, avec une perte nette de 17.530 clients.

Le nombre de clients postpaid atteint 56,6 % de la base totale (hors MVNO) fin 2008, contre 54,1 % fin 2007 et 51,4 % fin 2006. La proportion de clients professionnels a également progressé de façon remarquable, passant de 18,9 % fin 2007 à 20,2 % fin 2008 (hors MVNO), reflétant ainsi le succès commercial de One Office Voice Pack pour les segments SoHo/PME.

Le trafic moyen par client a poursuivi sa progression en 2008, dynamisé par les offres d'abondance et la croissance de la base de clients postpaid.

> Evolution des offres et services

Au cours de l'année 2008, Mobistar a continué à renforcer sa stratégie de segmentation. La marque Mobistar, centrée autour des 3 dimensions «Love, Work et Play», symbolise un mode de vie de plus en plus mobile.

Sur le marché résidentiel, le portefeuille de Mobistar s'axe autour des principes de choix et d'avantages client à long terme. Choix, dans la mesure où le client choisit l'avantage qui lui apporte le plus de valeur, à savoir un maximum d'appels vocaux sur le réseau, vers tous les réseaux ou de SMS vers tous les réseaux. L'avantage client à long terme signifie que chez Mobistar, le nouveau client a droit à plus de trafic tout au long de l'année (pas seulement pendant les promotions) et qu'il bénéficie de cet avantage pendant toute la durée du contrat.

Dans le cadre de sa stratégie de substitution du fixe par le mobile, Mobistar a élargi l'offre AtHome (lancée en 2007), en lançant 3 formules (4 €, 7 € ou 10 €/mois) afin de répondre aux besoins réels des clients (appels n'importe quand ou pas). Cette offre propose des communications au départ d'un GSM vers des numéros fixes en Belgique et à l'étranger à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués pour les communications entre lignes fixes. Les clients n'ont donc plus besoin d'une ligne fixe à domicile et bénéficient d'un confort accru. Comme pour l'offre mobile, la stratégie consiste à offrir un choix complet au client. En effet, l'offre AtHome répond alternativement à des besoins de substitution fixe-mobile (abandonnez votre ligne fixe et appelez de chez vous en utilisant votre GSM) ou de convergence fixe-mobile, dans la mesure où le client peut choisir de s'abonner aussi à Mobistar ADSL et résilier la ligne fixe Belgacom (combinée avec ou sans VoIP). Fin 2008, AtHome a déjà séduit 124.582 clients (contre 67.318 fin 2007).

Les attentes élevées pour ce qui concerne l'Internet mobile ont été confirmées par le succès commercial d'Internet Everywhere (lancé au 4^e trimestre 2007). Selon les besoins du client, différentes options permettent de surfer sur l'Internet mobile. Mobistar fut le premier opérateur à lancer une formule comprenant un abonnement mobile, AtHome et Internet Everywhere pour seulement 15 €/mois («Monster Pack»).

Orange World s'est fortement développé en 2008, attirant de nouveaux clients autour d'un portail relifté qui offre une interface plus simple et plus conviviale. Le nombre d'utilisateurs Orange World est passé à 327.707 (+ 14 % en un an).

Sur le marché professionnel, Mobistar a affiné son positionnement d'acteur convergent centré sur le mobile afin de répondre aux besoins accrus des entreprises en matière de mobilité. De nouveaux produits innovants et compétitifs sont venus soutenir cette stratégie.

One Office Voice Pack combine la téléphonie fixe et mobile pour le marché professionnel. Cette offre, première véritable proposition convergente pour les segments SoHo et PME, présente l'avantage d'associer des tarifs compétitifs avec une grande souplesse d'utilisation. Deux tiers des ventes sur les segments professionnels moyen et bas sont réalisés via One Office Voice Pack, ce qui confirme que cette stratégie répond aux besoins des clients. La forte augmentation du nombre de clients confirme le succès de cette stratégie: le nombre de cartes est en effet passé de 45.297 fin 2007 à 143.748 (correspondant à 25,4 mille clients) fin 2008.

Dès le 4^e trimestre de 2008, Mobistar a lancé une nouvelle offre «triple play» (One Office Full Pack) pour le segment professionnel bas (SoHo et PME) qui combine la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et le trafic de données via un accès à haut débit. Fin 2008, 468 clients avaient déjà été convaincus par l'offre «triple play» de Mobistar.

Sur le marché des grands comptes, Mobistar a renouvelé certains de ses contrats et de nouveaux contrats ont également été signés.

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

La politique de partenariat a été poursuivie avec succès en 2008 avec Telenet et Lycamobile, le leader européen du trafic international prépayé ciblant les communautés ethniques. La base clients MVNO a atteint 345 mille clients fin 2008, contre 206 mille un an plus tôt.

> Distribution

En 2008, Mobistar a poursuivi sa stratégie de distribution basée sur quatre lignes directrices

- augmentation du poids de la distribution exclusive (Mobistar Center, ventes à distance, ventes en ligne,...);
- redimensionnement du paysage de la distribution afin d'accroître la présence de l'enseigne (implantations régionales et partenariats);
- segmentation de chaque point de vente en fonction de son potentiel de chiffre d'affaires;
- maintien de la part des ventes dans la distribution ouverte.

En 2008, Mobistar a ouvert 8 nouveaux Mobistar Centers afin d'accroître son empreinte (154 magasins) en tant que plus importante chaîne de distribution en Belgique. Trente et un de ces points de vente sont détenus en propre (contre 27 fin 2007) et mettent l'accent sur le service au client et l'accès direct à l'information.

Le réseau des agents indépendants représentant Mobistar sur le marché SoHo (Small office-Home office) – à savoir les indépendants, les professions libérales et les très petites entreprises – continue de jouer un rôle clé dans notre stratégie de distribution. Mobistar continue de tabler sur les relations privilégiées nouées avec des partenaires rigoureusement sélectionnés.

La vente en ligne est passée de 3,7 % des ventes totales en 2007 à 5,0 % en 2008. Les ventes en ligne ne se limitent plus aux offres prépayées et le web gagne en popularité pour les offres postpaid, les données mobiles et les connexions ADSL.

Le plan d'externalisation de certaines activités opérationnelles et de support, initié en 2006, s'est poursuivi au cours de l'année écoulée. En 2008, Mobistar a réussi le transfert de certaines activités de call center vers Rabat (Maroc) et a lancé un test avec Orange Moldavie, dont le déploiement se poursuivra en 2009.

> Développement du réseau

Mobistar a poursuivi, en 2008, sa stratégie de déploiement visant à renforcer la couverture «deep indoor» et, surtout, à permettre un essor rapide et à moindre coût de la 3G, principalement le HSDPA (High Speed Downlink Packet Access), une évolution de l'UMTS permettant des débits trois fois supérieurs. La technologie HSDPA est disponible sur l'ensemble du réseau 3G de Mobistar.

La couverture UMTS atteint 80 % de la population fin 2008, en conformité avec les contraintes imposées par le régulateur. Mobistar demeure le seul opérateur en mesure de proposer à ses clients du haut débit mobile sur l'ensemble de son réseau grâce à la complémentar-

rité entre son réseau EDGE et son réseau 3G, avec plus de 99 % de la population couverte.

Depuis mai 2007, Ericsson est devenu le gestionnaire de l'ensemble du réseau technique de Mobistar. Un contrat de cinq ans couvre la gestion quotidienne, la supervision et le déploiement des infrastructures et équipements d'accès.

Mobistar a continué, durant l'année 2008, les opérations de renouvellement ou d'optimisation de certaines plateformes techniques, dont la plateforme IN (Intelligent Network) pour soutenir les offres et services prépayés et la plateforme SMS pour accompagner l'évolution du trafic.

Le réseau Mobistar compte 4.446 sites fin 2008, dont 588 partagés. Ceci représente 13.338 cellules.

L'évolution du cœur de réseau vers la technologie NGN (Next Generation Network), en collaboration avec Huawei, a continué en 2008 et sera finalisée à la fin du 1er trimestre 2009. Cette technologie constitue la première étape vers des services totalement convergents (Full IP), permettant de pérenniser la croissance du trafic voix d'une manière rationnelle en termes de coûts et de soutenir la stratégie de concentration des sites.

Le plan de renouvellement de l'architecture informatique de Mobistar a été lancé en 2008 par l'analyse des systèmes existants et des scénarios cibles potentiels. Le principal objectif consiste à augmenter la capacité de réaction aux priorités et exigences changeantes des affaires, à travers une architecture orientée service, intégrée, flexible et simplifiée.

> Pression réglementaire maintenue

En décembre 2007, l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) a fixé les tarifs de terminaison mobile (mobile termination rates, MTR) des trois opérateurs pour la période de février à juin 2008. La décision de l'Institut a toutefois été suspendue par la Cour d'appel de Bruxelles, le 4 avril 2008. Par conséquent, l'Institut a pris une nouvelle décision le 29 avril dans le sens d'une asymétrie accrue des MTR en Belgique et les MTR des trois opérateurs ont diminué en mai et en juillet 2008.

En ce qui concerne les tarifs de roaming (tarifs applicables aux appels émis à l'étranger au sein de l'Europe des 27), l'application de la décision de la Commission européenne a conduit à une nouvelle diminution des tarifs de roaming voix en août 2008.

> Acquisition de VOXmobile S.A.

Le 2 juillet 2007, Mobistar a acheté 90 % des actions de VOXmobile S.A. pour un montant de 80,3 millions d'euros. VOXmobile est un opérateur télécom luxembourgeois qui offre des services de technologie mobile et fixe pour la téléphonie et l'ADSL. L'entreprise dispose d'une licence GSM 900/1800, UMTS et fixe et exploite son propre réseau.

Avec cette reprise, Mobistar cherche à s'étendre sur le plan géographique et à se doter d'une nouvelle source de croissance. Pour VOXmobile également, ce rattachement à Mobistar offre de nombreuses opportunités, telles que le développement en commun de produits, l'optimisation des réseaux 2G et 3G, des économies d'échelle pour les investissements dans les réseaux et les achats en général.

Le 12 novembre 2008, Mobistar a racheté les 10 % restants des parts de VOXmobile S.A. pour un montant de 6,7 millions d'euros et devint ainsi l'unique propriétaire de sa filiale luxembourgeoise. En accord avec les actionnaires de VOXmobile, il a été décidé d'exercer l'option d'achat de manière anticipée afin de permettre plus rapidement l'intégration complète de l'entreprise et de maximiser les synergies envisagées.

> Événements importants survenus après la clôture de l'année comptable ⁽¹⁾

Le 1er mars 2007, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une ordonnance instaurant une très faible norme pour l'émission des sources électromagnétiques, en ce compris les antennes radio mobiles (3 V/m par rapport à la norme fédérale en vigueur de 20,6 V/m). Les 3 opérateurs mobiles, regroupés au sein du GOF (GSM Operators Forum), ainsi que le gouvernement fédéral, ont introduit une requête en annulation contre l'ordonnance bruxelloise devant la Cour constitutionnelle. Les opérateurs mobiles et le gouvernement fédéral ont, entre autres, argumenté que l'ordonnance bruxelloise constituait un non-respect de la compétence des autorités fédérales en matière de santé publique. Dans un arrêt rendu le 15 janvier 2009, la Cour constitutionnelle a rejeté la requête en annulation des opérateurs et du gouvernement fédéral, considérant entre autres que les Régions sont compétentes pour légiférer en cette matière.

Dans la mesure où l'ordonnance bruxelloise prévoit une norme d'émission maximale de 3V/m pour toutes les sources électromagnétiques, à l'exception de la radio et de la télévision, des investissements accrus seront, en principe, nécessaires dans les semaines et mois à venir pour satisfaire à la nouvelle norme, tout en garantissant la qualité de la couverture du réseau et les besoins de capacité. Concrètement, les arrêtés d'exécution gouvernementaux doivent être adoptés afin de clarifier en détail la portée et l'impact de l'ordonnance bruxelloise.

Mobistar et Telenet ont étendu leur partenariat stratégique pour une période d'au moins 3 ans. Le nouveau partenariat a évolué vers un accord MVNO intégral (Mobile Virtual Network Operator).

2. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe la société Mobistar S.A., la société luxembourgeoise VOXmobile S.A. et 50 % de l'association momentanée 'Irisnet'. Le 2 juillet 2007, 90 % des actions de VOXmobile S.A. ont été acquis avec option d'achat des 10 % restants, et ce au plus tard le 2 juillet 2010. En vertu de ce droit d'option, la société VOXmobile S.A. est entrée à 100 % dans le périmètre de consolidation. Le 12 novembre 2008, les 10 % restant des parts de VOXmobile S.A. ont été acquis par Mobistar S.A. L'association momentanée 'Irisnet' est constituée à parts égales par France Télécom S.A. et la société Telindus S.A. Mobistar S.A. ne détient pas de droit de vote formel au sein de l'association momentanée, mais considère qu'elle y exerce effectivement le contrôle conjointement avec son partenaire Telindus S.A. et assume les risques liés à son activité.

> Résultats

En 2008, le groupe a enregistré un résultat net consolidé de 280,1 millions d'euros, en diminution de 3,4 % par rapport aux 289,8 millions d'euros réalisés au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 1,5 %, passant de 1.509,6 millions d'euros en 2007 à 1.532,7 millions d'euros en 2008. Le chiffre d'affaires de la téléphonie est resté stable, passant de 1.445,3 millions d'euros à 1.443,7 millions d'euros. Le revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM, a montré une progression de 38,4 % à 89,0 millions d'euros contre 64,3 millions d'euros en 2007.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile a connu une progression de 1,7 %, passant de 1.422,4 millions d'euros à 1.446,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité fixe a connu, quant à lui, une régression de 1,5 %, passant de 87,2 millions d'euros en 2007 à 85,9 millions d'euros en 2008.

En 2008, la base clients consolidée totale du groupe Mobistar a augmenté de 7,1 % pour atteindre 3.818.291 clients, pour un chiffre d'affaires consolidé de 1.532,7 millions d'euros (+ 1,5 % en un an).

Fin 2008, le nombre de clients actifs pour la téléphonie mobile (MVNO et VOXmobile exclus) a atteint 3.393.450, ce qui représente une augmentation de 3,3 % par rapport aux 3.283.754 clients actifs un an plus tôt. Ce sont principalement des clients abonnés qui ont opté pour Mobistar, de telle sorte que la part des abonnés dans la base clients a augmenté à 57 % fin 2008, par rapport à 54 % fin 2007, et ce grâce à la stratégie de substitution «fixe vers mobile» sur le marché résidentiel et à la stratégie de convergence sur le marché professionnel (One Office Voice Pack a augmenté de 45.297 cartes fin 2007 à 143.748 cartes fin 2008).

En 2008, cette approche segmentée a également été fructueuse via les MVNO. Le nombre de clients MVNO a augmenté de 67,5 %, passant de 206.105 clients actifs

(1) Au 10 mars 2009, date du Conseil d'Administration qui a autorisé la publication de ce rapport.

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

fin décembre 2007 à 345.154 clients actifs fin décembre 2008.

Les bons résultats commerciaux sur les téléphones mobiles, de même que l'augmentation du trafic vocal et de données des abonnés ont contribué au succès commercial. L'iPhone3G et Internet Everywhere ont accru la part des données mobiles dans le chiffre d'affaires de la téléphonie de 18 % à 21,8 % en un an.

L'impact négatif des MTR (réduction en mai et juillet 2008) sur le chiffre d'affaires de la téléphonie en 2008 s'élève à 38 millions d'euros. L'impact négatif de la diminution des tarifs de roaming en septembre 2007 et août 2008 sur le trafic vocal s'est quant à lui élevé à 53 millions d'euros.

En 2007 et 2008, la pression sur les prix et la diminution des tarifs de terminaison d'appels (MRT - Mobile Terminating Rates) ont occasionné une diminution de l'ARPU de 5,9 % en un an, le faisant passer de 34,51 euros par mois et par client actif à 32,47 euros.

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 34,1 millions d'euros en 2008, à comparer aux 30,3 millions d'euros réalisés en 2007. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au groupe Orange et des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

La politique rigoureuse mise en œuvre en 2007 a été renforcée en 2008 afin de maintenir l'évolution des frais généraux à un niveau équivalent à celui du chiffre d'affaires. Le contrôle efficient et continu de l'ensemble des frais généraux a permis de limiter l'augmentation des charges opérationnelles, qui sont passées de 1.112,1 millions d'euros en 2007 à 1.148,3 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 3,3 %.

Les coûts d'interconnexion ont connu une augmentation de 1,1 %, passant de 325,0 millions d'euros en 2007 à 328,7 millions d'euros en 2008.

Les autres coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une hausse de 46,2 millions d'euros pour s'élever à 219,2 millions d'euros au terme de l'année 2008, suite à la croissance du revenu provenant de la vente de matériel, en particulier dans le domaine des smartphones.

Par ailleurs, le coût des services et biens divers a baissé de 20,9 millions d'euros pour s'établir à 278,9 millions d'euros en raison de la diminution de la rémunération attribuée aux canaux de distribution et de l'adaptation de la quote-part de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des services délivrés par des tiers, à la suite de l'externalisation des activités liées au réseau dans le courant de l'année 2007.

Les avantages du personnel ont légèrement diminué pour atteindre un total de 132,2 millions d'euros au terme de l'exercice 2008. Le nombre moyen de travailleurs calculé en équivalents temps plein a diminué

(-80,7 unités). Les principales raisons de cette diminution sont l'externalisation des activités liées au réseau et le contrôle très strict de la structure de l'effectif.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ont augmenté de 5,4 % pour s'établir à 173,1 millions d'euros en 2008, contre 164,3 millions d'euros en 2007.

Les autres charges d'exploitation augmentent de 1,9 million d'euros suite à l'augmentation des provisions pour créances douteuses et des provisions pour litiges compensée par une diminution des réductions de valeur comptabilisées durant l'exercice.

Le résultat opérationnel du groupe est passé de 427,9 millions d'euros en 2007 à 418,5 millions d'euros pour l'exercice sous revue, en diminution de 2,2 %.

La performance de l'année s'est traduite par une augmentation de 1,6 % du résultat opérationnel de l'activité mobile, qui est passé de 428,4 millions d'euros en 2007 à 435,2 millions d'euros en 2008.

La contribution de la téléphonie fixe au résultat opérationnel du groupe Mobistar s'est élevée à -16,7 millions d'euros en 2008, contre -0,5 million d'euros pour l'exercice précédent. Cette détérioration du résultat est liée aux frais de lancement des produits convergents sur le marché professionnel.

En 2008, les produits financiers se sont élevés à 1,9 million d'euros, en diminution de 1,3 million d'euros par rapport aux 3,2 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent. Les charges financières se sont élevées à 7,4 millions d'euros, en croissance par rapport à 2007 (3,3 millions d'euros) à la suite des transactions sur capitaux propres réalisées durant l'exercice 2008 afin d'optimiser la structure du bilan de Mobistar.

Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net réalisé s'établit à 280,1 millions d'euros, en diminution de 3,4 % après prise en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 132,9 millions d'euros. Tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action ont régressé de 0,9 % pour s'établir à 4,54 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 7 mai 2008 a ratifié la proposition faite par le Conseil d'Administration d'octroyer, au titre de l'exercice 2007, un dividende ordinaire brut de 2,80 euros par action ordinaire, de procéder au remboursement du capital social libéré à concurrence de 4 euros par action ordinaire et de procéder à un rachat d'actions propres dans le courant de 2008 pour un montant maximum de 175,0 millions d'euros.

Pour l'exercice 2008, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunira le 6 mai 2009, de distribuer un dividende ordinaire brut de 2,90 euros par action ordinaire et un dividende extraordinaire brut de 1,65 euro par action ordinaire.

> Bilan

Le total du bilan consolidé a atteint 1.200,3 millions d'euros au terme de l'exercice 2008, en progrès de 19,0 millions d'euros par rapport aux 1.181,3 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent.

Les actifs non courants s'élèvent à 898,0 millions d'euros à fin 2008, contre 924,4 millions d'euros à fin 2007, et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 79,3 millions d'euros résultant de l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. (10,6 millions d'euros) en 2001 et de l'acquisition de VOXmobile S.A. (70,9 millions d'euros) en 2007, ajusté de 2,2 millions d'euros (diminution) après l'acquisition des parts restantes de VOXmobile S.A. en 2008. Les goodwills ont été soumis à un test de dépréciation au cours de l'exercice. La valeur recouvrable de ceux-ci excédant leur valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune réduction de valeur n'a été actée.
- Les immobilisations incorporelles affichant une valeur nette de 273,1 millions d'euros à fin 2008 à comparer aux 308,7 millions d'euros à fin 2007. Les durées de vie des immobilisations incorporelles ont été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2007.
- Les immobilisations corporelles s'élevant à 529,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2008 à comparer aux 521,8 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2007. Les durées de vie des immobilisations corporelles ont également été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2007.
- Les autres actifs non courants ont augmenté de 6,4 millions d'euros à 11,2 millions d'euros à fin 2008. Ils sont essentiellement liés à des avances à long terme ou à des montants facturés à certains partenaires.
- Les actifs nets d'impôts différés ayant trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôt liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts d'emprunts et des coûts de développement des sites intranet, au revenu alloué aux minutes de trafic octroyées gratuitement aux clients dans le cadre des contrats d'abonnement, ainsi qu'à l'intégration des pertes reportées de VOXmobile S.A., s'élèvent à 4,9 millions d'euros au terme de l'exercice 2008, contre 5,9 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

Les actifs courants augmentent d'un exercice à l'autre, passant d'un total de 257,0 millions d'euros fin 2007 à 302,4 millions d'euros fin 2008. Ils se composent des éléments suivants:

- Les inventaires de marchandises qui s'élèvent à 12,3 millions d'euros et diminuent de 1,6 million d'euros par rapport à fin 2007.
- Les créances commerciales (217,2 millions d'euros à fin 2008, contre 183,5 millions d'euros à fin 2007).
- Les 'autres actifs courants' et produits à recevoir, qui augmentent de 52,3 millions d'euros au terme de l'exercice 2007 à 66,0 millions d'euros à fin 2008, suite à une reclassification des charges différées qui étaient compensées, par le passé, dans les autres dettes pour un montant de 15,6 millions d'euros.

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 6,8 millions d'euros à fin 2008, en diminution de 0,4 million d'euros depuis la clôture de l'exercice 2007. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont régressé de 315,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, passant de 768,0 millions d'euros à 452,5 millions d'euros:

- Ensemble, le capital social et les primes d'émission ont diminué de 248,0 millions d'euros en 2008 et s'établissent à 109,2 millions d'euros, suite au remboursement de capital de 4 euros par action ordinaire décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008.
- La réserve légale n'a pas changé dans la mesure où elle s'élevait déjà à 10 % du capital souscrit à la fin 2007. Bien que le capital ait diminué en 2008, aucun ajustement de la réserve légale ne sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2009.
- L'évolution du bénéfice reporté, qui passe de 375,1 millions d'euros à 307,6 millions d'euros, résulte du profit net de l'exercice après affectation à la réserve légale (280,1 millions d'euros), du paiement du dividende 2007 (173,6 millions d'euros), de l'annulation de parts suite aux plans de rachat d'actions réalisés en 2008 (175,0 millions d'euros) et du coût des transactions sur capitaux propres (0,8 million d'euros).

Les dettes non courantes sont constituées des dettes financières à plus d'un an (75,0 millions d'euros en 2008 contre 0 en 2007), des provisions à long terme destinées à couvrir les litiges (6,5 millions d'euros en 2008 et 5,2 millions d'euros en 2007) et des coûts de démantèlement des sites et de remise en état des bâtiments loués (8,6 millions d'euros en 2008 contre 8,5 millions d'euros en 2007), et des passifs d'impôts différés pour 1,7 million d'euros (2008). Fin 2008, aucune dette commerciale à long terme n'était plus comptabilisée (0,9 million d'euros en 2007).

Les dettes courantes augmentent de 257,3 millions d'euros, passant ainsi de 398,7 millions d'euros à fin 2007 à 656,0 millions d'euros à fin 2008:

- Les emprunts à court terme augmentent de 6,1 millions d'euros à 243,3 millions d'euros, suite aux différentes transactions sur capitaux propres réalisées au cours de l'exercice.
- L'encours des dettes commerciales a enregistré une augmentation de 15,6 millions d'euros à la fin de l'exercice.
- Les dettes résultant des avantages accordés au personnel diminuent de 1,8 million d'euros, passant de 30,4 millions d'euros à fin 2007 à 28,6 millions d'euros à fin 2008, suite à l'évolution de l'effectif du personnel.
- La diminution des dettes fiscales estimées résulte de la différence entre la charge d'impôts de l'exercice, soit 132,9 millions d'euros, les versements anticipés d'impôts qui s'élèvent à 119,5 millions d'euros et le paiement de l'excédent d'impôt 2006 (18,2 millions d'euros).
- Les revenus constatés d'avance augmentent de 18,6 millions d'euros et se fixent à 66,4 millions d'euros à

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

la fin de l'exercice, essentiellement suite au reclassement des dépenses différées comme mentionné ci-dessus.

- Les autres dettes courantes diminuent de 7,3 millions d'euros pour s'établir à 3,9 millions d'euros essentiellement suite à l'exercice en 2008 de l'option d'achat des actions VOXmobile S.A. pour 6,7 millions d'euros.

> Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. L'opérateur dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités. Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

- **Risque de taux:** Suite à la distribution de 596,6 millions d'euros à ses actionnaires, la société a enregistré une dette s'élevant à 318,0 millions d'euros au 31 décembre 2008. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette.
- **Risque de change:** L'entreprise n'est pas exposée à un risque significatif.
- **Risque de crédit:** Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence.
- **Risque de liquidité:** L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés.

3. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2008 de Mobistar S.A. établis suivant les normes comptables belges

> Compte de résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 a atteint 1.523,9 millions d'euros, en diminution de 0,2 % par rapport aux 1.526,6 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent. Cette diminution est marginale et doit être mise en perspective avec les facteurs évoqués plus haut. Bien que le chiffre d'affaires soit demeuré stable, la part des ventes des terminaux téléphoniques dans le total a augmenté de 24,8 millions d'euros.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique et les frais de recherche et de conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, s'est élevée à 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 4,7 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Les autres produits d'exploitation se sont chiffrés à 40,3 millions d'euros, à comparer avec les 33,7 millions d'euros réalisés en 2007. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au sein du groupe Orange, des revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires. Durant l'exercice 2008, certains effets positifs spécifiques ont été enregistrés comme, par exemple, des pénalités uniques (2,7 millions d'euros).

Les charges d'exploitation continuent d'être bien maîtrisées. Elles ont atteint 1.155,8 millions d'euros, en augmentation de 1,4 % par rapport aux 1.139,4 millions d'euros réalisés en 2007, et sont réparties comme suit:

- Les achats et approvisionnements ont représenté un montant de 557,2 millions d'euros, constitué essentiellement des coûts d'interconnexion (57,2 % du total, contre 61,3 % en 2007). Le solde est principalement constitué des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM. Ces dernières ont augmenté de manière importante, mais au même rythme que les ventes de GSM.
- Les services et biens divers ont atteint un total de 276,3 millions d'euros, à comparer aux 295,1 millions d'euros de l'exercice précédent. Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la rémunération attribuée aux canaux de distribution, de l'adaptation de la contribution de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur et de l'attention particulière accordée aux dépenses commerciales. Elle est partiellement compensée par l'augmentation des services délivrés par des tiers.
- Les rémunérations, charges sociales et pensions ont représenté un montant de 127,1 millions d'euros, contre 133,6 millions d'euros durant l'exercice précédent. Cette diminution résulte de la réduction de l'effectif moyen (-77,7 équivalents temps plein) en 2008.
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles, se sont élevés à 178,4 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 173,7 millions d'euros en 2007. Les durées de vie de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont restées inchangées en 2008.
- Les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales se sont montées à 9,0 millions d'euros en 2008, en hausse de 3,6 millions d'euros, principalement suite à l'augmentation des provisions pour créances douteuses liées aux créances commerciales. La provision pour couvrir la créance représentative des taxes communales et provinciales enrôlées et contestées (voir paragraphe concernant les litiges) a grimpé à 28,1 millions d'euros à fin 2008, contre 24,3 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

- Les provisions pour risques et charges concernant divers litiges se sont élevées à 1,2 million d'euros, contre -0,1 million d'euros en 2007.
- Les autres charges d'exploitation ont représenté un total de 6,4 millions d'euros en 2008, contre 9,8 millions d'euros en 2007, évolution provenant essentiellement de la prise en perte définitive de créances commerciales provisionnées lors d'exercices antérieurs.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à 411,9 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport aux 425,5 millions d'euros réalisés en 2007.

Les produits financiers générés durant l'exercice se sont élevés à 4,4 millions d'euros, stables par rapport aux 4,2 millions d'euros réalisés en 2007.

Les charges financières de l'exercice se sont inscrites à 9,7 millions d'euros, en augmentation de façon significative par rapport aux 4,6 millions d'euros supportés durant l'exercice précédent. Cette augmentation est largement due au besoin de financement généré par les transactions sur capitaux propres réalisées durant l'exercice.

Aucun résultat exceptionnel n'a été acté durant l'exercice 2008.

Au terme de l'exercice, Mobistar S.A. a réalisé un bénéfice avant impôts de 406,6 millions d'euros, en régression de 4,4 % par rapport aux 425,1 millions d'euros réalisés en 2007. La charge d'impôts sur le revenu estimée pour l'exercice 2008 et les ajustements d'impôts d'exercices précédents se sont élevés à 130,3 millions d'euros, dont 119,5 millions d'euros ont été acquittés par le biais de versements anticipés d'impôts pour l'année 2008.

Mobistar S.A. a présenté un résultat net après impôts de 276,2 millions d'euros au titre de l'exercice, contre 286,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 3,5 %.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

| | Millions d'euros |
|--|------------------|
| • Bénéfice de l'exercice à affecter | 276,3 |
| • Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 211,5 |
| • Bénéfice à affecter | 487,8 |
| • Affectation aux autres réserves | 175,0 |
| • Dividende ordinaire - 2,90 euros par action | 174,0 |
| • Dividende extraordinaire - 1,65 euro par action | 99,0 |
| • Plan de participation des travailleurs au bénéfice | 2,8 |
| • Bénéfice à reporter | 37,0 |

> Bilan

Le total bilantaire de la société s'est élevé à 1.176,9 millions d'euros, à comparer aux 1.173,1 millions d'euros rapportés lors de l'exercice 2007.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles effectués au cours de l'exercice s'élèvent à 153,0 millions d'euros, après avoir investi un montant net de 143,3 millions d'euros en 2007, essentiellement dans le renouvellement du matériel radio et des autres technologies liées au réseau.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties de la manière suivante:

- Les immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 260,4 millions d'euros. Elles sont essentiellement liées aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques afférents, ainsi qu'à la valeur nette du goodwill de 0,3 million d'euros qui se décompose comme suit:
 - Goodwill de 60,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amorti sur 5 ans. Ce goodwill a été intégralement amorti fin 2008.
 - Goodwill de fusion de 1,4 million d'euros comptabilisé en vertu des dispositions de l'article 78, § 7 a de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 suite à la fusion par absorption dans Mobistar S.A. de sa filiale Mobistar Affiliate S.A., en date du 4 mai 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. La valeur nette du goodwill de fusion, amorti sur 5 ans, s'élevait à 0,3 million d'euros au terme de l'exercice.
- Les immobilisations corporelles ont représenté un montant de 503,8 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel de téléphonie et aux services à valeur ajoutée.

Les actifs financiers totalisent 87,0 millions d'euros et consistent en investissement dans les filiales (augmentation de 6,7 millions d'euros suite à l'acquisition des 10 % restants de VOXmobile S.A.) et en prêts à long terme aux filiales pour 29,5 millions d'euros.

Les actifs circulants se sont inscrits en augmentation de 27,7 millions d'euros pour s'établir à 296,1 millions d'euros à la fin de l'exercice 2008. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une augmentation des créances commerciales à plus d'un an (+ 4,9 millions d'euros), d'une diminution du niveau des stocks de marchandises (- 2,0 millions d'euros), d'une augmentation des créances commerciales (+ 26,6 millions d'euros) et d'une diminution des autres créances (-2,4 millions d'euros). Les placements de trésorerie et valeurs disponibles et les comptes de régularisation sont restés stables.

En ce qui concerne les capitaux propres, le capital social a été remboursé pour 248,0 millions d'euros. La réserve légale n'a pas été ajustée étant donné qu'elle avait atteint les 10 % du capital à fin 2007. Le solde du bénéfice à affecter, après attribution du dividende de l'exercice 2008 (273,0 millions d'euros) et le transfert aux «réserves indisponibles pour actions propres» (175,0 millions d'euros), s'est élevé à 37,0 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme de distribution à ses actionnaires, en 2008, Mobistar a procédé à un rachat d'actions. La société a racheté 3.277.338 actions pour un montant total de 175,0 millions d'euros. Ces actions ont été annulées durant l'année 2008.

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

| | |
|---|-------------|
| Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier 2008 | 63,291,752 |
| Rachat et annulation le 7 mai 2008 | - 1,291,752 |
| Rachat et annulation le 9 décembre 2008 | -1,985,586 |
| Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008 | 60,014,414 |

Au terme de l'exercice 2008, les capitaux propres d'un montant de 182,1 millions d'euros étaient constitués par:

- le capital souscrit de 109,2 millions d'euros,
- la réserve légale de 35,7 millions d'euros,
- le bénéfice reporté de 37,0 millions d'euros,
- les subsides en capital de 0,2 million d'euros.

Les provisions et dettes au terme de l'exercice 2008 se sont élevées à 994,8 millions d'euros et se décomposent comme suit:

- les provisions pour risques et charges pour un montant de 8,9 millions d'euros, contre 7,7 millions d'euros au terme de l'exercice précédent,
- les dettes financières à long terme pour un montant de 75,0 millions d'euros résultant du besoin accru en moyens financiers nécessaires pour financer les mouvements sur capitaux propres réalisés durant l'exercice 2008,
- les dettes à un an au plus pour un montant de 852,5 millions d'euros, contre 501,6 millions d'euros en 2007, avec la ventilation suivante :
 - dettes financières à court terme pour 240,9 millions d'euros,
 - dettes commerciales: 275,7 millions d'euros, contre 261,5 millions d'euros en 2007,
 - dettes fiscales, salariales et sociales: 56,1 millions d'euros, contre 61,9 millions d'euros en 2007,
 - autres dettes: 279,8 millions d'euros (dont 273,0 millions d'euros pour les dividendes 2008), contre 178,2 millions d'euros en 2007 (dont 173,6 millions d'euros pour le dividende 2007),
- des comptes de régularisation pour un montant de 58,4 millions d'euros, comme en 2007.

> Litiges

Antennes: Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explique nullement la différenciation opérée entre les opé-

rateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 28,1 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 3,7 millions d'euros à charge de l'exercice.

Tarifs de terminaison: Mobistar a lancé, tout comme Proximus et Base, une action en annulation contre la décision du régulateur du 11 août 2006 fixant les tarifs de terminaison des trois opérateurs mobiles pour la période 2006-2009. Mobistar attaque notamment le fait que les niveaux de MTR fixés dans cette décision ne prennent pas en compte les frais de déploiement 3G et que la décision impose à Mobistar les obligations de non-discrimination et de séparation comptable.

Mobistar a également intenté une action en annulation contre la décision du régulateur du 18 décembre 2007 fixant les tarifs de terminaison des trois opérateurs mobiles pour la période de février à juillet 2008. En outre, Mobistar est intervenue dans l'action lancée par Base qui vise à obtenir la suspension de la baisse imposée par cette même décision au 1er février 2008.

La décision du 18 décembre 2007 a été suspendue par le juge le 4 avril 2008 pour les trois opérateurs mobiles. Cette décision a par la suite été retirée par le régulateur dans sa nouvelle décision en date du 29 avril 2008, qui fixe également les tarifs de terminaison respectivement pour la période de mai à juin 2008 et la période à partir de juillet 2008.

Mobistar, ainsi que Proximus et Base, a lancé une action en annulation contre la décision du régulateur du 29 avril 2008. Etant donné que cette décision reprend les tarifs de terminaison initialement fixés par la décision du 11 août 2006, Mobistar soumet en appel les mêmes arguments que ceux mis en évidence dans le cadre des poursuites introduites contre la décision du 11 août 2006.

Abus de position dominante de Proximus: Mobistar est intervenue dans une action lancée par Base à l'encontre de Proximus par laquelle Base réclame des dommages et intérêts en réparation de pratiques d'abus de position dominante. Mobistar reproche également à Proximus des pratiques d'abus de position dominante et demande la réparation du dommage subi du fait de ces pratiques. En mai 2007, le tribunal de commerce de Bruxelles a rendu un jugement confirmant la position dominante de Proximus entre 1999 et 2004 et désignant des experts avec mission de déterminer certains abus et de calculer le dommage subi par Mobistar et Base. Le rapport des experts devrait être publié sous peu.

Coût de portage: Les trois opérateurs de réseaux mobiles actifs en Belgique ont contesté la décision de l'IBPT de 2003 relative à la détermination du coût de

portage des numéros mobiles. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé. La Cour de Justice des Communautés européennes a été saisie d'une question préjudicielle. Elle a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la portabilité. Le litige national est toujours pendant.

Marque: KPN Netherlands a assigné Mobistar pour l'utilisation de la couleur verte en tant que marque. L'entreprise néerlandaise demande à Mobistar de cesser d'utiliser cette couleur en tant que marque principale dans toute sa communication. Mobistar a gagné la procédure en appel interjetée par KPN suite au jugement en faveur de Mobistar rendu en première instance. Mobistar peut donc continuer à utiliser la couleur verte.

Service universel: Mobistar est impliquée, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture des tarifs sociaux. Sont visés l'arrêté royal fixant les modalités du système de compensation et la loi d'avril 2007 qui modifie les principes du mécanisme de compensation financière prévu pour la fourniture de tarifs sociaux. Les opérateurs attaquent la non-conformité du système avec les dispositions du droit communautaire, raison pour laquelle ils ont également déposé plainte auprès de la Commission européenne, qui a annoncé en janvier 2008 avoir démarré une action judiciaire devant la Cour de Justice des Communautés européennes contre l'Etat belge. De même, dans le cadre de la procédure en annulation de la loi d'avril 2007, la Cour constitutionnelle a décidé, en septembre 2008, de soumettre une requête à titre préjudiciel auprès de la Cour européenne de Justice en matière de conformité du système belge aux dispositions du droit communautaire.

Non-renouvellement des licences 2G: Le 25 novembre 2008, l'IBPT et le Ministre de l'Entreprise et de la Simplification administrative ont adopté chacun une décision statuant que la licence 2G de Mobistar qui arrivera à échéance le 27 novembre 2010 ne sera pas automatiquement renouvelée. Une décision similaire avait été prise vis-à-vis de Proximus et de Base. Les deux décisions mentionnent également qu'après novembre 2010, Mobistar se verra octroyer une nouvelle licence 2G contre un paiement jusqu'en juillet 2013, selon un arrêté royal à adopter.

Mobistar a interjeté appel contre la décision de l'IBPT devant la Cour d'appel, en demandant l'annulation de la décision par une action intentée le 24 décembre 2008.

Mobistar a interjeté appel contre la décision du Ministre devant le Conseil d'Etat, en demandant la suspension et l'annulation de la décision par une action intentée le 24 décembre 2008.

Accès à la boucle locale et au débit binaire: Mobistar a introduit deux actions devant le Conseil de Concurrence afin de demander des conditions d'accès raison-

nables, plus précisément des tarifs de gros orientés vers les coûts et non discriminatoires par rapport à l'offre de détail Discovery Line de Belgacom et un accès au débit binaire permettant l'ADSL2+.

Mobistar a également une action pendante devant la Cour de cassation concernant le droit d'action de Mobistar d'agir en justice contre les décisions de l'IBPT prises à l'encontre de Belgacom S.A. en matière, notamment, de dégroupage de la boucle locale.

Spectre: La demande en suspension de Base ayant pour but d'obtenir l'annulation d'un arrêté royal de mars 2007 permettant l'utilisation des fréquences 900 pour les réseaux 3G a été rejetée par le Conseil d'Etat dans un arrêt en date du 26 octobre 2007. Le recours au fond est toujours pendant.

Emission/santé: De concert avec Base et Proximus, ainsi que le gouvernement fédéral, Mobistar demande devant la Cour Constitutionnelle l'annulation d'une ordonnance bruxelloise de mars 2007 qui fixe des normes d'émission plus sévères que la norme fédérale contenue dans un Arrêté Royal de 2005. Les opérateurs mobiles et le gouvernement fédéral considèrent, entre autres, que l'ordonnance bruxelloise a été prise en méconnaissance des compétences des autorités publiques en matière de santé publique. Un jugement rendu le 15 janvier 2009 rejette la plainte introduite par les opérateurs mobiles et le gouvernement fédéral.

4. Tendances

Mobistar est convaincue que 'l'approche mobile' peut offrir une alternative à part entière pour le marché télécom résidentiel. Mobistar poursuivra en 2009 sa stratégie afin d'offrir aux clients des services adaptés à leurs nouveaux besoins tout en sécurisant la génération de son cash flow et le maintien de sa position concurrentielle. Le potentiel de croissance existe tant au niveau du trafic voix qu'au niveau des services de données mobiles.

En 2009, Mobistar s'attend à une nouvelle proposition de l'IBPT en matière de tarifs de terminaison mobile et elle en tient compte dans ses perspectives d'avenir. Le Parlement européen a voté une nouvelle baisse des tarifs de roaming; à partir de juillet 2009, le prix du SMS s'élèvera à 11 cents hors TVA et celui du trafic voix à 43 cents hors TVA par minute. L'impact régulateur négatif sur le chiffre d'affaires attendu en 2009 en matière de tarifs de terminaison mobile et de roaming s'élève à environ 60 millions d'euros.

L'année 2009 sera marquée par une concurrence et une pression régulatoire accrues et un climat économique et financier défavorable. Nos hypothèses sont basées sur les chiffres de croissance économique belge prévus à ce jour et pourraient être modifiées si la situation économique devait se dégrader. Mobistar prévoit dans ce contexte un niveau du chiffre d'affaires semblable à celui de 2008 et une marge d'EBITDA de la téléphonie proche des 40 %. Le niveau d'investissements se situerait entre 11 et 12 % du chiffre d'affaires de la télépho-

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

(consolidé et non consolidé)

nie. Cette augmentation résulte de la décision d'investir dans notre propre réseau de transmission, ainsi que du regroupement des activités de la société au sein d'un nouveau bâtiment à l'empreinte écologique réduite, qui permettra de futures économies en termes de frais de fonctionnement. Le résultat net se situerait entre 240 et 260 millions d'euros.

Les impacts potentiels d'autres évolutions réglementaires, telles que la prolongation de la licence 2G ainsi que la nouvelle ordonnance sur le 3V/m dans la Région de Bruxelles-Capitale, ne sont pas pris en compte dans les prévisions.

5. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

6. Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2008

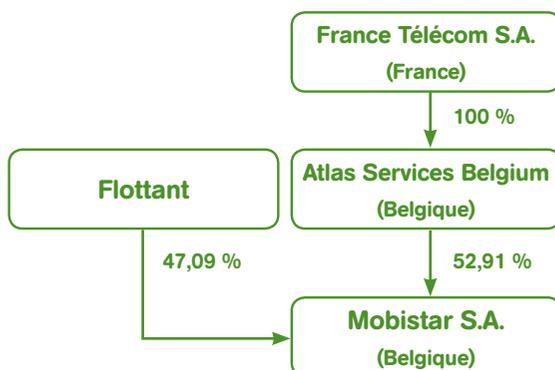
La procédure prescrite à l'article 524 du Code des Sociétés n'a pas été appliquée durant l'exercice 2008.

Néanmoins, le Conseil d'Administration a chargé les administrateurs indépendants de suivre l'état des relations intra-groupe auxquelles Mobistar est associée.

7. Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Le 15 septembre 2008, Mobistar a reçu une notification de son actionnaire ultime (France Télécom S.A.) sur la base de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cette notification détaille la participation de France Télécom S.A. dans Mobistar S.A. Au 15 septembre 2008, France Télécom S.A. détenait indirectement 31.753.000 actions de Mobistar S.A. à travers la structure de participation décrite ci-dessous:



* Les pourcentages de 52,91 % et 47,09 % ont été recalculés sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008 (60.014.414 actions). Au 15 septembre 2008, les pourcentages étaient respectivement de 51,21 % et 48,79 %. Depuis lors, Mobistar a annulé 1.985.586 actions propres.

8. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2008, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 344.500 euros se répartissant comme suit:

| | |
|--|-------------|
| • mission révisoriale | 334.000 EUR |
| • autres missions d'attestation | 3.000 EUR |
| • autres missions extérieures à la mission révisoriale | 7.500 EUR |

Comptes annuels Mobistar S.A. 2008

Les comptes annuels
Les règles d'évaluation
Le rapport du commissaire

P. 20
P. 36
P. 38

Bilan après répartition

Actif

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

| | | |
|--|------------------|------------------|
| ACTIFS IMMOBILISES | 880 780 | 904 767 |
| Immobilisations incorporelles (Annexe 5.2) | 260 399 | 306 725 |
| Immobilisations corporelles (Annexe 5.3) | 503 794 | 496 363 |
| Terrains et constructions | 259 989 | 249 586 |
| Installations, machines et outillage | 214 233 | 212 851 |
| Mobilier et matériel roulant | 27 181 | 29 541 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 391 | 4 385 |
| Immobilisations financières (Annexes 5.4/5.5.1) | 116 587 | 101 679 |
| Entreprises liées (Annexe 5.14) | 116 517 | 101 492 |
| Participations | 87 017 | 80 342 |
| Créances | 29 500 | 21 150 |
| Autres immobilisations financières | 70 | 187 |
| Créances et cautionnements en numéraire | 70 | 187 |
| ACTIFS CIRCULANTS | 296 127 | 268 378 |
| Créances à plus d'un an | 11 064 | 6 202 |
| Créances commerciales | 4 135 | 6 202 |
| Autres créances | 6 929 | |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 11 106 | 13 087 |
| Stocks | 11 106 | 13 087 |
| Marchandises | 11 106 | 13 087 |
| Créances à un an au plus | 221 393 | 197 272 |
| Créances commerciales | 214 542 | 187 960 |
| Autres créances | 6 851 | 9 312 |
| Placements de trésorerie (Annexes 5.5.1/5.6) | 246 | 900 |
| Autres placements | 246 | 900 |
| Valeurs disponibles | 5 190 | 4 376 |
| Comptes de régularisation (Annexe 5.6) | 47 128 | 46 541 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 176 907 | 1 173 145 |

Passif

| | 2008 | 2007 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers d' € | en milliers d' € |
| CAPITAUX PROPRES | 182 046 | 604 647 |
| Capital (Annexe 5.7) | 109 180 | 357 130 |
| Capital souscrit | 109 180 | 357 130 |
| Primes d'émission | | 49 |
| Réserves | 35 713 | 35 713 |
| Réserve légale | 35 713 | 35 713 |
| Bénéfice (perte) reporté (+) (-) | 36 951 | 211 527 |
| Subsides en capital | 202 | 228 |
| | | |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES | 8 898 | 7 679 |
| Provisions pour risques et charges | 8 898 | 7 679 |
| Autres risques et charges (Annexe 5.8) | 8 898 | 7 679 |
| | | |
| DETTES | 985 963 | 560 819 |
| Dettes à plus d'un an (Annexe 5.9) | 75 000 | 875 |
| Dettes financières | 75 000 | |
| Autres emprunts | 75 000 | |
| Dettes commerciales | | 875 |
| Fournisseurs | | 875 |
| Dettes à un an au plus | 852 546 | 501 595 |
| Dettes financières | 240 963 | |
| Autres emprunts | 240 963 | |
| Dettes commerciales | 275 705 | 261 536 |
| Fournisseurs | 275 705 | 261 536 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales (Annexe 5.9) | 56 118 | 61 899 |
| Impôts | 29 444 | 34 325 |
| Rémunérations et charges sociales | 26 674 | 27 574 |
| Autres dettes | 279 760 | 178 160 |
| Comptes de régularisation (Annexe 5.9) | 58 417 | 58 349 |
| | | |
| TOTAL DU PASSIF | 1 176 907 | 1 173 145 |

Compte de résultats

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers d' € | en milliers d' € |
| Ventes et prestations | 1 567 712 | 1 564 917 |
| Chiffre d'affaires (Annexe 5.10) | 1 523 924 | 1 526 561 |
| Production immobilisée | 3 459 | 4 685 |
| Autres produits d'exploitation (Annexe 5.10) | 40 329 | 33 671 |
| Coût des ventes et des prestations | 1 155 769 | 1 139 434 |
| Approvisionnements et marchandises | 557 195 | 522 046 |
| Achats | 554 632 | 527 194 |
| Réduction (augmentation) des stocks (+) (-) | 2 563 | -5 148 |
| Services et biens divers | 276 326 | 295 056 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-) (Annexe 5.10) | 127 116 | 133 611 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 178 425 | 173 682 |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations (reprises) (+) (-) (Annexe 5.10) | 9 044 | 5 371 |
| Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises) (+) (-) (Annexe 5.10) | 1 219 | -90 |
| Autres charges d'exploitation (Annexe 5.10) | 6 444 | 9 758 |
| Bénéfice (perte) d'exploitation (+) (-) | 411 943 | 425 483 |
| Produits financiers | 4 355 | 4 171 |
| Produits des immobilisations financières | 1 709 | 378 |
| Produits des actifs circulants | 1 639 | 2 879 |
| Autres produits financiers (Annexe 5.11) | 1 007 | 914 |
| Charges financières (Annexe 5.11) | 9 693 | 4 558 |
| Charges des dettes | 6 317 | 1 301 |
| Autres charges financières | 3 376 | 3 257 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-) | 406 605 | 425 096 |
| Impôts sur le résultat (+) (-) (Annexe 5.12) | 130 348 | 138 891 |
| Impôts | 132 729 | 139 187 |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales | 2 381 | 296 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice (+) (-) | 276 257 | 286 205 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-) | 276 257 | 286 205 |

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Bénéfice (perte) à affecter (+) (-) | 487 784 | 388 672 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-) | 276 257 | 286 205 |
| Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent (+) (-) | 211 527 | 102 467 |
| Affectations aux capitaux propres | 174 966 | 675 |
| à la réserve légale | | 675 |
| aux autres réserves | 174 966 | |
| Bénéfice (perte) à reporter (+) (-) | 36 951 | 211 527 |
| Bénéfice à distribuer | 275 867 | 176 470 |
| Rémunération du capital | 273 066 | 173 608 |
| Autres allocataires | 2 801 | 2 862 |

Annexe

2008 **2007**
en milliers d'€ en milliers d'€

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| 5.2.2 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires | | |
|---|----------------|----------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 814 687 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 42 497 | |
| Cessions et désaffectations | 14 628 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-) | 27 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 842 583 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 520 550 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 76 048 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 14 157 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-) | 27 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 582 468 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 260 115 |
| 5.2.3 Goodwill | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 61 519 |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 61 519 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 48 931 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 12 304 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 61 235 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 284 |

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| 5.3.1 Terrains et constructions | | |
|--|----------------|----------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 466 838 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 34 728 | |
| Cessions et désaffectations | 15 411 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 486 155 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 217 252 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 24 609 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 15 410 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-) | -285 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 226 166 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 259 989 |

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

| 5.3.2 Installations, machines et outillage | | |
|--|----------------|----------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 546 566 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 65 346 | |
| Cessions et désaffectations | 25 842 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 586 070 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 333 715 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 50 652 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 12 815 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-) | 285 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 371 837 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 214 233 | |
| 5.3.3 Mobilier et matériel roulant | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 115 235 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8 733 | |
| Cessions et désaffectations | 4 010 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 119 958 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 85 694 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 11 094 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 4 011 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 92 777 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 27 181 | |
| 5.3.5 Autres immobilisations corporelles | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 19 565 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 1 723 | |
| Cessions et désaffectations | 4 753 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 16 535 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | 15 180 |
| Mutations de l'exercice | | |
| Actés | 3 718 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 4 754 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 14 144 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 2 391 | |

Annexe

2008 **2007**
en milliers d'€ en milliers d'€

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| | | | |
|---|--|---------------|---------------|
| 5.4.1 Entreprises liées - participations, actions et parts | | | |
| | Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | | 80 342 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| | Acquisitions | 6 675 | |
| | Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 87 017 | |
| | Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 87 017 | |
| Entreprises liées - créances | | | |
| | Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 21 150 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| | Additions | 8 350 | |
| | Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 29 500 | |
| 5.4.3 Autres entreprises - créances | | | |
| | Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 187 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| | Additions | 8 | |
| | Remboursements | 6 | |
| | Autres (+) (-) | -119 | |
| | Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 70 | |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

| | | | | | | | |
|--|------------------------|--------|--|-------------|----------------------------------|------------------------------|--|
| 5.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises | | | | | | | |
| | Droits sociaux détenus | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
| Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise | Nombre | % | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres en milliers d'€ | Résultat net en milliers d'€ | |
| VOXmobile SA | | | | | | | |
| Z.A.I Bourmicht 8 | | | | | | | |
| 8070 Bertrange | | | | | | | |
| Luxembourg | | | | | | | |
| 19749504 | | | | | | | |
| Actions nominatives | 1 506 350 | 100,00 | 31-12-07 | EUR | -3 093 | -7 057 | |

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

| | | | |
|------------|--|------------|------------|
| 5.6 | Placements de trésorerie - autres placements | | |
| | Autres placements de trésorerie non repris ci-avant | 246 | 900 |
| | Comptes de régularisation | | |
| | Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important | | |
| | Produits acquis | 35 116 | |
| | Charges à reporter | 11 856 | |
| | Produits financiers | 156 | |

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

| | | | |
|------------|--|---------|---------|
| 5.7 | Etat du capital | | |
| | Capital social | | |
| | Capital social souscrit au terme de l'exercice | | 357 130 |
| | Capital social souscrit au terme de l'exercice | 109 180 | |

2008
en milliers d' € Nombre d'actions

| | | | |
|--|--|----------|-------------------|
| | Modifications au cours de l'exercice | | |
| | Diminution de capital par remboursement en espèces | -247 999 | |
| | Transfert de la prime d'émission au capital | 49 | |
| | Représentation du capital | | |
| | Catégories d'actions | | |
| | Actions sans valeur nominale | 109 180 | 60 014 414 |
| | Actions nominatives | | 31 753 214 |
| | Actions au porteur | | 28 261 200 |
| | Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31/12/2008 | | |
| | Atlas Services Belgium | | 31 753 100 |
| | Autres (flottant) | | 28 261 314 |
| | Nombre total d'actions | | 60 014 414 |

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

| | | | |
|------------|--|-------|--|
| 5.8 | Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important | | |
| | Garantie de remboursement à concurrence de 50 % d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET | 2 475 | |
| | Provisions pour litiges | 6 423 | |

Annexe

2008 **2007**
en milliers d'€ en milliers d'€

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

| 5.9 Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle | | |
|--|---------------|--|
| Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir | | |
| Dettes financières | 75 000 | |
| Autres emprunts | 75 000 | |
| Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir | 75 000 | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | | |
| Impôts (rubrique 450/3 du passif) | | |
| Dettes fiscales non échues | 2 520 | |
| Dettes fiscales estimées | 26 924 | |
| Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif) | | |
| Autres dettes salariales et sociales | 26 674 | |
| Comptes de régularisation | | |
| Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important | | |
| Produits à reporter | 57 669 | |
| Charges à imputer | 748 | |

RESULTATS D'EXPLOITATION

| 5.10 Produits d'exploitation | | |
|--|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires net | | |
| Ventilation par catégorie d'activité | | |
| Activité mobile | 1 442 833 | 1 444 328 |
| Activité fixe et data | 81 091 | 82 233 |
| Charges d'exploitation | | |
| Travailleurs inscrits au registre du personnel | | |
| Nombre total à la date de clôture (en unités) | 1 453 | 1 524 |
| Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein (en unités) | 1 459,6 | 1 537,3 |
| Nombre effectif d'heures prestées (en unités) | 2 487 966 | 2 618 280 |
| Frais de personnel | | |
| Rémunérations et avantages sociaux directs | 91 997 | 96 241 |
| Cotisations patronales d'assurances sociales | 24 536 | 26 233 |
| Primes patronales pour assurances extralégales | 4 362 | 5 013 |
| Autres frais de personnel | 6 221 | 6 124 |

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

| Réductions de valeur | | |
|--|---------|--------|
| Sur stocks et commandes en cours | | |
| Reprises | 582 | 947 |
| Sur créances commerciales | | |
| Actées | 9 626 | 6 318 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Constitutions | 2 062 | 1 178 |
| Utilisations et reprises | 843 | 1 268 |
| Autres charges d'exploitation | | |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation | 1 506 | 2 332 |
| Autres | 4 938 | 7 426 |
| Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise | | |
| Nombre total à la date de clôture (en unités) | 165 | 20 |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein (en unités) | 124,3 | 49,0 |
| Nombre effectif d'heures prestées (en unités) | 248 425 | 96 848 |
| Frais pour l'entreprise | 9 366 | 5 169 |

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

5.11 Résultats financiers

| Autres produits financiers | | |
|---|-------|-------|
| Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats | | |
| Subsides en capital | 26 | 26 |
| Ventilation des autres produits financiers | | |
| Produits financiers divers | 808 | 819 |
| Boni de change | 174 | 69 |
| Autres charges financières | | |
| Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances | 1 346 | 1 282 |
| Ventilation des autres charges financières | | |
| Frais de banque | 1 579 | 1 765 |
| Pertes de change | 383 | 197 |
| Charges financières diverses | 68 | 13 |

Annexe

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

IMPOTS ET TAXES

| | | | |
|-------------|--|----------------|---------|
| 5.12 | Impôts sur le résultat | | |
| | Impôts sur le résultat de l'exercice | 132 729 | |
| | Impôts et précomptes dus ou versés | 119 569 | |
| | Suppléments d'impôts estimés | 13 160 | |
| | Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé | | |
| | Dépenses non admises | 5 067 | |
| | Déductions pour investissements | 8 001 | |
| | Intérêts notionnels | 13 056 | |
| | Sources de latences fiscales | | |
| | Latences actives | | |
| | Autres latences actives | | |
| | Déductions pour investissements | 6 705 | |
| | Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers | | |
| | Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte | | |
| | A l'entreprise (déductibles) | 222 079 | 216 686 |
| | Par l'entreprise | 393 236 | 395 320 |
| | Montants retenus à charge de tiers, au titre de | | |
| | Précompte professionnel | 29 037 | 33 038 |
| | Précompte mobilier | 14 685 | 20 704 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

| | | |
|-------------|---|---------------|
| 5.13 | Engagements importants d'acquisition d'immobilisations | |
| | Engagements d'acquisition d'actifs immobilisés | 74 749 |

Litiges importants et autres engagements importants

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société : 8,8 millions d'euros.
2. Engagements de loyers immobiliers et du parc de véhicules: 404 millions d'euros.
3. Engagements d'achats d'équipements réseau: 3,8 millions d'euros.
4. Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxa viole le

principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explique nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable. La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 28,1 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 3,7 millions d'euros à charge de l'exercice.

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

2008 **2007**
en milliers d'€ en milliers d'€

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

| 5.14 Entreprises liées | | |
|--|----------------|----------------|
| Immobilisations financières | 116 517 | 101 492 |
| Participations | 87 017 | 80 342 |
| Autres créances | 29 500 | 21 150 |
| Créances | 49 918 | 60 235 |
| A un an au plus | 49 918 | 60 235 |
| Placements de trésorerie | | 900 |
| Créances | | 900 |
| Dettes | 338 741 | 24 709 |
| A plus d'un an | 75 000 | |
| A un an au plus | 263 741 | 24 709 |
| Résultats financiers | | |
| Produits des immobilisations financières | 1 709 | |
| Produits des actifs circulants | 395 | 2 843 |
| Charges des dettes | 6 310 | 1 090 |

Annexe

2008

en milliers d'€

RELATIONS FINANCIERES AVEC

5.15 Les administrateurs et gérants

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées,
à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention
ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une
seule personne identifiable

| | |
|--------------------------------|-------|
| Aux administrateurs et gérants | 1 060 |
|--------------------------------|-------|

**Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié
(ils sont liés)**

| | |
|---|------------|
| Emoluments du (des) commissaire(s) | 334 |
|---|------------|

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions
particulières accomplies au sein de la société par le(s)
commissaire(s)**

| | |
|-------------------------------|---|
| Autres missions d'attestation | 3 |
|-------------------------------|---|

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions
particulières accomplies au sein de la société par des personnes
avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

| | |
|------------------------------|---|
| Missions de conseils fiscaux | 8 |
|------------------------------|---|

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.17 Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

L'entreprise mère

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

Bilan social

2008

2007

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs inscrits au registre du personnel

| | Temps plein | Temps partiel | Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) | Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) |
|--|-------------|---------------|---|---|
| Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent | | | | |
| Nombre moyen de travailleurs | 1 349,6 | 148,3 | 1 459,6 (ETP) | 1 537,3 (ETP) |
| Nombre effectif d'heures prestées | 2 308 324 | 179 642 | 2 487 966 (T) | 2 618 280 (T) |
| Frais de personnel (en milliers d'€) | 117 938 | 9 178 | 127 116 (T) | 133 611 (T) |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€) | | | 1 492 (T) | 1 563 (T) |
| A la date de clôture de l'exercice | | | | |
| Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel | 1 305 | 148 | 1 415,1 | |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 1 305 | 147 | 1 414,6 | |
| Contrat à durée déterminée | | 1 | 0,5 | |
| Par sexe | | | | |
| Hommes | 911 | 27 | 930,6 | |
| Femmes | 394 | 121 | 484,5 | |
| Par catégorie professionnelle | | | | |
| Employés | 1 304 | 147 | 1 413,6 | |
| Autres | 1 | 1 | 1,5 | |

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

| | Personnel intérimaire | Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|---|-----------------------|--|
| Au cours de l'exercice | | |
| Nombre moyen de personnes occupées | 112,3 | 12,0 |
| Nombre effectif d'heures prestées | 224 713 | 23 712 |
| Frais pour l'entreprise (en milliers d'€) | 6 472 | 2 894 |

Bilan social

2008

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

| | Temps plein | Temps partiel | Total en équivalents temps plein |
|---|-------------|---------------|-------------------------------------|
| Entrées | | | |
| Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice | 158 | 4 | 160,7 |
| Par type de contrat de travail | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 158 | 3 | 160,2 |
| Contrat à durée déterminée | | 1 | 0,5 |
| Par sexe et niveau d'études | | | |
| Hommes: secondaire | 33 | | 33,0 |
| supérieur non universitaire | 27 | | 27,0 |
| universitaire | 41 | | 41,0 |
| Femmes: secondaire | 24 | 2 | 25,1 |
| supérieur non universitaire | 14 | 1 | 14,8 |
| universitaire | 19 | 1 | 19,8 |
| Sorties | | | |
| Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice | 204 | 29 | 225,3 |
| Par type de contrat de travail | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 204 | 28 | 224,7 |
| Contrat à durée déterminée | | 1 | 0,6 |
| Par sexe et niveau d'études | | | |
| Hommes: secondaire | 38 | 2 | 39,6 |
| supérieur non universitaire | 56 | 3 | 58,5 |
| universitaire | 39 | 1 | 39,5 |
| Femmes: secondaire | 22 | 11 | 29,6 |
| supérieur non universitaire | 24 | 6 | 28,6 |
| universitaire | 25 | 6 | 29,5 |
| Par motif de fin de contrat | | | |
| Pension | 1 | 1 | 1,8 |
| Prépension | | 1 | 0,8 |
| Licenciement | 57 | 11 | 65,0 |
| Autre motif | 146 | 16 | 157,7 |

2008

ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Mesures en faveur de l'emploi

| | Nombre de travailleurs concernés | | Montant de l'avantage financier en milliers d'€ |
|--|----------------------------------|-------------------------|---|
| | Nombre | Equivalents temps plein | |
| Mesures comportant un avantage financier¹ | | | |
| Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale | 1 655 | 1 610,8 | 3 414 |
| Convention de premier emploi | 1 | 0,5 | 0 |
| Autres mesures | | | |
| Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires | 220 | 215,7 | |
| Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi | | | |
| Total pour l'exercice | 1 656 | 1 611,3 | |
| Total pour l'exercice précédent | 1 888 | 1 845,0 | |

¹ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

| | Hommes | Femmes |
|---|--------|--------|
| Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 833 | 478 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 30 641 | 12 362 |
| Coût pour l'entreprise (en milliers d'€) | 1 388 | 567 |

Règles d'évaluation

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

La licence pour le réseau GSM a été accordée pour une durée de 15 ans, et est amortie sur une base linéaire.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, moment où la première zone géographique a été techniquement déclarée en mesure de fonctionner.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de l'universalité des biens de la S.A. Mobistar Corporate Solutions est amorti sur une durée de 5 ans.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Bâtiments et constructions sur sites | 20 ans |
| Fibres optiques | 15 ans |
| Equipements de téléphonie mobile | 8 ans |
| Equipements de messagerie | 5 ans |
| Matériel informatique | 4 et 5 ans |
| Autres équipements immobiliers | 5 à 10 ans |

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font

l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

Rapport du Commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mobistar S.A. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.176.907 mille et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 276.257 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des

comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, 10 mars 2009

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Herman Van Den Abeele
Associé

**États financiers
2008
consolidés
selon les
normes IFRS**

| | |
|--|--------------|
| Compte de résultat consolidé | P. 40 |
| Bilan consolidé | P. 41 |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie | P. 42 |
| Variations des capitaux propres | P. 44 |
| Le groupe Mobistar | P. 45 |
| Méthodes comptables | P. 46 |
| Notes concernant les états financiers consolidés | P. 57 |
| Rapport du commissaire | P. 79 |

Compte de résultat consolidé

2008*** **2007****
en milliers d' € en milliers d' €

| Réf. | | | |
|------|---|-------------------|-------------------|
| | Produits d'exploitation | | |
| | Chiffre d'affaires de la téléphonie | 1 443 735 | 1 445 377 |
| | Chiffre d'affaires de vente de matériel | 88 996 | 64 228 |
| 16 | Total du chiffre d'affaires | 1 532 731 | 1 509 605 |
| 16 | Autres produits d'exploitation | 34 034 | 30 334 |
| | Total des produits d'exploitation | 1 566 765 | 1 539 939 |
| | Charges d'exploitation | | |
| | Coûts d'interconnexion | -328 682 | -324 964 |
| 16 | Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus | -219 204 | -172 967 |
| 16 | Services et biens divers | -278 930 | -299 838 |
| 16 | Avantages du personnel | -132 183 | -135 714 |
| | Amortissements et pertes de valeur | -173 092 | -164 344 |
| 16 | Autres charges d'exploitation | -16 160 | -14 234 |
| | Total des charges d'exploitation | -1 148 251 | -1 112 061 |
| | Résultat des activités d'exploitation | 418 514 | 427 878 |
| 16 | Produits financiers | 1 875 | 3 203 |
| 16 | Charges financières | -7 428 | -3 305 |
| | Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes | 412 961 | 427 776 |
| 5 | Impôts | -132 875 | -137 941 |
| | Résultat des activités poursuivies * | 280 086 | 289 835 |
| | Part du groupe dans le résultat | 280 086 | 289 835 |
| 10 | Résultat de base par action (en €) | 4,54 | 4,58 |
| | Nombre moyen pondéré des actions ordinaires | 61 754 776 | 63 290 941 |
| 10 | Résultat dilué par action (en €) | 4,54 | 4,58 |
| | Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires | 61 754 776 | 63 290 941 |

* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

** Chiffres consolidés incluant VOXmobile entré dans le périmètre de consolidation depuis le 2 juillet 2007.

*** Chiffres consolidés incluant les activités de VOXmobile pour l'année entière.

Bilan consolidé

31.12.2008 **31.12.2007**

en milliers d' €

en milliers d' €

Réf.

ACTIF

| Actifs non-courants | | | |
|----------------------------|--|------------------|------------------|
| 1, 2 | Goodwill | 79 287 | 81 532 |
| 2 | Immobilisations incorporelles | 273 050 | 308 708 |
| 3 | Immobilisations corporelles | 529 526 | 521 764 |
| 4 | Autres actifs non-courants | 11 182 | 6 403 |
| 5 | Impôts différés | 4 866 | 5 944 |
| | Total actifs non-courants | 897 911 | 924 351 |
| Actifs courants | | | |
| 6 | Stocks | 12 320 | 13 943 |
| 7 | Créances commerciales | 217 225 | 183 514 |
| | Revenu à facturer | 50 663 | 35 433 |
| 8 | Autres actifs courants | 15 329 | 16 832 |
| 9 | Placements de trésorerie et valeurs disponibles | 6 833 | 7 255 |
| | Total actifs courants | 302 370 | 256 977 |
| | Total actif | 1 200 281 | 1 181 328 |
| CAPITAUX PROPRES ET DETTES | | | |
| Capitaux propres | | | |
| 11 | Capital | 109 180 | 357 130 |
| 11 | Primes d'émission | 0 | 49 |
| 11 | Réserve légale | 35 714 | 35 713 |
| 11 | Bénéfice reporté | 307 589 | 375 140 |
| | Total capitaux propres | 452 483 | 768 032 |
| Dettes non-courantes | | | |
| 14 | Dettes financières à long terme productives d'intérêts | 75 000 | 0 |
| | Dettes commerciales à long terme | 0 | 874 |
| 13 | Provisions à long terme | 15 106 | 13 737 |
| 5 | Impôts différés | 1 678 | 0 |
| | Total dettes non-courantes | 91 784 | 14 611 |
| Dettes courantes | | | |
| 14 | Emprunts à court terme productifs d'intérêts | 243 275 | 6 103 |
| 15 | Dettes commerciales | 284 419 | 268 738 |
| 15 | Dettes liées aux avantages du personnel | 28 569 | 30 437 |
| 15 | Impôts | 29 501 | 34 365 |
| | Revenus différés | 66 356 | 47 798 |
| 15 | Autres dettes | 3 894 | 11 244 |
| | Total dettes courantes | 656 014 | 398 685 |
| | Total dettes | 747 798 | 413 296 |
| | Total capitaux propres et dettes | 1 200 281 | 1 181 328 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

2008*** **2007****
 en milliers d' € en milliers d' €

| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes | 412 961 | 427 776 |
| Ajustements pour: | | |
| Amortissements et pertes de valeur | 173 092 | 164 344 |
| Autres charges non décaissées | 1 269 | 0 |
| Résultat opérationnel ajusté après déduction des charges financières nettes | 587 322 | 592 120 |
| Stocks (augmentation -, diminution +) | 1 665 | -5 689 |
| Créances commerciales (augmentation -, diminution +) | -33 712 | -11 863 |
| Autres actifs non-courants (augmentation -, diminution +) | -4 779 | -5 672 |
| Actifs d'impôts différés (augmentation -, diminution +) | 1 059 | -635 |
| Revenu à facturer (augmentation -, diminution +) | -15 864 | -2 287 |
| Autres actifs courants (augmentation -, diminution +) | 2 137 | -736 |
| Dettes commerciales (augmentation +, diminution -) | 15 681 | 14 536 |
| Dettes liées aux avantages du personnel (augmentation +, diminution -) | -1 868 | -2 431 |
| Impôts (augmentation +, diminution -) | -4 864 | 14 741 |
| Dettes d'impôts différés (augmentation +, diminution -) | 1 678 | 0 |
| Revenus différés (augmentation +, diminution -) | 19 033 | 3 055 |
| Dividendes à payer (augmentation +, diminution -) | 957 | 0 |
| Autres dettes (augmentation +, diminution -) | 612 | 10 264 |
| Provisions à long terme (augmentation +, diminution -) | 495 | -1 371 |
| Variation des besoins en fonds de roulement | -17 770 | 11 912 |
| Charge d'impôt exigible | -130 348 | -138 891 |
| Charge d'impôts différés | -2 527 | 950 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles * | 436 677 | 466 091 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | -159 862 | -146 684 |
| Acquisition de filiale | -6 675 | -80 342 |
| Revenus provenant de la vente d'équipement | 14 644 | 0 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | -151 893 | -227 026 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Remboursement de prêts et emprunts à long terme, productifs d'intérêts | 0 | -19 046 |
| Encaissement provenant de prêts à court terme, productifs d'intérêts | 237 173 | 3 800 |
| Encaissement provenant de nouveaux prêts à long terme, productifs d'intérêts | 75 000 | 0 |
| Capital et primes d'émission - remboursement de capital (AG du 7 mai 2008) | -248 000 | 0 |
| Capital et primes d'émission - exercice des options d'action | 0 | 49 |
| Achats nets d'actions propres | -174 966 | 0 |
| Coûts des transactions imputées en capitaux propres | -813 | -823 |
| Dividende payé | -173 600 | -284 813 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | -285 206 | -300 833 |
| Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie | -422 | -61 768 |

2008 **2007**
en milliers d' € en milliers d' €

| | | |
|---|--------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 7 255 | 68 031 |
| Trésorerie provenant de regroupements d'entreprises | 0 | 992 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 6 833 | 7 255 |
| * Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles incluent: | | |
| - les intérêts payés | 5 919 | 1 410 |
| - les intérêts perçus | 1 575 | 2 879 |
| - les impôts payés | 137 716 | 124 111 |

** Chiffres consolidés incluant VOXmobile entré dans le périmètre de consolidation depuis le 2 juillet 2007.

*** Chiffres consolidés incluant les activités de VOXmobile pour l'année entière.

Variations des capitaux propres

en milliers d' €

| <u>Réf.</u> | Capital | Primes d'émission | Réserve légale | Bénéfice reporté | Total des capitaux propres |
|---|----------------|----------------------|-------------------|---------------------|----------------------------------|
| Solde au 1er janvier 2007 | 356 680 | 440 | 35 038 | 371 617 | 763 775 |
| Revenu net reconnu en capitaux propres | | | | 0 | 0 |
| Résultat de la période | | | 675 | 289 160 | 289 835 |
| Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice | | | 675 | 289 160 | 289 835 |
| Dividendes | | | | -284 814 | -284 814 |
| Exercice d'options d'action | 10 | 49 | | | 59 |
| Remboursement du capital | 440 | -440 | | | 0 |
| Coût des transactions imputées en capitaux propres | | | | -823 | -823 |
| Solde au 31 décembre 2007 | 357 130 | 49 | 35 713 | 375 140 | 768 032 |
| Plan d'intéressement sur les actions de France Télécom | | | | 1 269 | 1 269 |
| Revenu net reconnu en capitaux propres | | | | 1 269 | 1 269 |
| Résultat de la période | | | | 280 086 | 280 086 |
| Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice | | | 0 | 281 355 | 281 355 |
| Réduction de capital | -248 000 | | | | -248 000 |
| Dividendes | | | | -173 600 | -173 600 |
| Rachat et annulation d'actions | | | | -174 966 | -174 966 |
| Impact première application IFRIC 13 - Programme de Fidélisation | | | | 475 | 475 |
| Incorporation des primes d'émission au capital | 49 | -49 | | | 0 |
| Coûts des transactions imputées en capitaux propres | | | | -813 | -813 |
| Transfert vers la réserve légale de VOXmobile S.A. | | | 1 | -1 | 0 |
| Autres | 1 | | | -1 | 0 |
| 11 Solde au 31 décembre 2008 | 109 180 | 0 | 35 714 | 307 589 | 452 483 |

Le groupe Mobistar

Sociétés constitutives du périmètre de consolidation

La société mère, les filiales et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes:

Mobistar S.A.

Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées

Boulevard Auguste Reyers 70

B - 1030 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0456 810 810

Association momentanée de droit belge France Télécom - Telindus, dénommée 'Irisnet'

Intégration en consolidation à 50 %,

Boulevard Auguste Reyers 70

B - 1030 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0545 698 541

VOXmobile S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar (dont 10 % ont été acquis le 12 novembre 2008)

Z.A.I. Bourmicht 8

L - 8070 Bertrange

Luxembourg

Numéro d'identification: LU 19749504

Les principales activités du Groupe sont décrites dans la note 19 (information sectorielle).

Date d'autorisation d'émission des états financiers

Le 10 mars 2009, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2008 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2008 seront approuvés le 6 mai 2009 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

Méthodes comptables

1. Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en application de la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont libellés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche (€ 000), sauf s'il en est précisé autrement.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de reporting que la société mère, en application de politiques comptables cohérentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date de prise de contrôle par le Groupe, et continuent à être consolidées jusqu'à la date où ce contrôle s'arrête.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2008 en application de la méthode de consolidation suivante:

| | |
|--|-------------------------------|
| Mobistar S.A.: 100 % | consolidation complète |
| Association momentanée 'Irisnet': 50 % | consolidation proportionnelle |
| VOXmobile S.A.: 100 % | consolidation complète |

L'association momentanée 'Irisnet' est une coentreprise conclue entre Telindus et France Télécom. En tant que tel, Mobistar ne détient directement ou indirectement aucun droit de vote dans 'Irisnet'. Toutefois, en application de l'interprétation SIC 12, Mobistar en a conclu que 'Irisnet' est en réalité contrôlée par Mobistar et par son partenaire Telindus. De plus, le risque économique de cette coentreprise est supporté par Mobistar et non par France Télécom.

VOXmobile S.A., entreprise constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 90 % des actions de VOXmobile. Les 10 % d'actions restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise a consolidé les résultats de VOXmobile à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupes sont entièrement éliminés en consolidation.

2. Changements survenus dans les méthodes comptables et les informations contenues en annexe

Le Groupe a adopté les nouvelles interprétations IFRS et IFRIC amendées suivantes en cours d'exercice. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a eu aucun impact sur la performance ou la position financière du Groupe. Elles ont, en revanche, entraîné la publication d'informations additionnelles, et, dans certains cas, des révisions de méthodes comptables.

2.1. IFRIC 13 - Programme de fidélisation des clients

L'interprétation IFRIC 13 a été publiée en juin 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008. Cette interprétation impose de comptabiliser les crédits octroyés aux clients dans le cadre de programme de fidélisation comme une composante identifiable séparément de la transaction de vente au cours de laquelle ils sont octroyés. Une composante de la juste valeur de la contrepartie reçue est donc attribuée aux crédits et différée sur la période d'attribution des crédits. De tels systèmes existent au sein du Groupe et ont été revus afin d'en assurer la comptabilisation adéquate. La mise en place de l'interprétation n'a eu qu'un effet très limité sur les fonds propres. Cet effet est détaillé dans la note 11 relative aux fonds propres.

2.2. IFRIC 14 / IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction

L'interprétation IFRIC 14 a été publiée en juillet 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette Interprétation apporte des indications d'ordre général sur la façon d'évaluer le plafond fixé dans IAS 19 (Avantages aux salariés), relatif au montant de l'excédent qui peut être comptabilisé en actif. Le Groupe ne dispose actuellement d'aucun système d'avantages défini et cette Interprétation n'a donc pas d'impact sur le Groupe.

2.3. IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation et IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir – reclassification des instruments financiers

Ces amendements publiés le 13 octobre 2008 autorisent la reclassification de certains instruments financiers des rubriques relatives aux instruments détenus à des fins de transactions et aux instruments disponibles à la vente. Actuellement, le Groupe ne dispose pas d'instruments détenus à des fins de transaction et donc, cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes de la Société.

2.4. IFRIC 11 / IFRS 2 – Transactions Groupe et sur actions propres

Cette interprétation impose que les arrangements, par lesquels un employé obtient un droit sur des instruments de capitaux propres de l'entité, soient comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments

de capitaux propres, même dans le cas où cette entité a choisi ou est obligée d'acquérir ces instruments de capitaux propres d'une autre entité ou encore dans le cas où ces instruments sont fournis par l'actionnaire de l'entité en question. L'interprétation indique également les obligations relatives à la comptabilisation de ces arrangements dans les comptes individuels des filiales lorsque leurs employés se voient attribuer des instruments de capitaux propres de la maison-mère. Les arrangements de la Société ont été revus afin de déterminer dans quelle mesure ils devaient être comptabilisés comme des instruments de capitaux propres. Les détails sont repris dans la note 12.

3. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers du Groupe dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certains jugements, certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

Les estimations ayant été effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les meilleures connaissances de la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entreprises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

Jugements

Dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe, la direction n'a procédé à aucun jugement significatif, autres que ceux qui impliquent des estimations.

Estimations et hypothèses

Les hypothèses-clé relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont évoquées ci-dessous.

Dépréciation d'actifs non financiers

Le test de perte de valeur du Groupe est basé sur le calcul de la valeur d'utilité qui utilise une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont dérivés du budget des cinq années à venir et n'incluent pas les activités de restructurations qui n'ont pas été engagées par le Groupe ni les investissements futurs importants qui rehaussent la base d'actifs de l'unité génératrice de trésorerie testée. La valeur recouvrable est essentiellement sensible aux taux d'actualisation utilisés lors de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux flux de trésorerie attendus et aux taux de croissance utilisés pour les extrapolations. Les hypothèses principales utilisées pour déterminer la valeur recouvrable

pour les diverses unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans l'annexe 2.

Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes pourront être imputées. Un jugement important de la direction est requis pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés pouvant être comptabilisé, sur la base du moment probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies futures de planification fiscale. Les détails relatifs aux actifs d'impôts différés sont repris dans la note 5.

Provision pour remise en état

Le Groupe a comptabilisé une provision en contrepartie de ses obligations de remise en état des locaux loués situés Rue Colonel Bourg et des divers sites du réseau. Pour la détermination du montant de la provision, des hypothèses et estimations sont requises eu égard aux taux d'actualisation et aux coûts estimés de démantèlement et de retrait de toutes les infrastructures des sites.

Reconnaissance des revenus liés aux programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation sont basés sur un système de points attribués aux clients en fonction de leur comportement. Ces points sont considérés comme une partie séparée du service facturé pour laquelle la livraison doit encore avoir lieu. Une partie des revenus facturés est donc allouée à ces points et reportée jusqu'au moment où ces points sont échangés par les clients sous forme d'avantages. Le montant alloué aux points est basé sur la juste valeur de l'avantage attribué (valeur de vente) combinée à une estimation du taux d'usage de ces points.

4. Résumé des principales méthodes comptables

4.1. Transactions en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers. Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme

Méthodes comptables

des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

4.2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Une perte de valeur est déterminée en évaluant le montant à recouvrer de l'unité génératrice de trésorerie afférente au goodwill. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au terme de chaque exercice financier (31 décembre) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être affectée d'une perte de valeur, en comparant la valeur comptable de l'unité d'activité mobile ou non-mobile génératrice de trésorerie avec sa juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est reconnue. Elle ne pourra pas être extournée au cours des périodes suivantes.

L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, nécessite de prendre en compte le cours de bourse de l'action Mobistar. Sinon, une estimation de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité mobile pourrait être faite. Cette méthode suppose d'effectuer une estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'activité mobile et de choisir un taux d'escompte adapté afin de calculer leur valeur actuelle.

4.3. Immobilisations incorporelles

Sont compris dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences GSM et UMTS, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et une dépréciation complémentaire est effectuée chaque fois qu'il y a une indication qu'une telle réduction de valeur pourrait être actée.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité. L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service. Les licences GSM et UMTS ont été octroyées pour une période de respectivement 15 et 20 ans. Toutefois, la période d'amortissement est limitée à 14 et à 16 années, soit la durée résiduelle des licences à la date de leur disponibilité pour la mise en service.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel est opérationnel.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Les coûts de recherche sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Les dépenses de développement exposées sur un projet individuel sont comptabilisées comme une immobilisation incorporelle lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Suite à la comptabilisation initiale des dépenses de développement au titre d'immobilisation, le modèle de coût est appliqué en impliquant la comptabilisation de l'immobilisation à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence lorsque le développement est achevé et que l'immobilisation est disponible à l'utilisation. Elle est amortie sur la période durant laquelle il est attendu qu'elle génère des avantages économiques futurs. Durant la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

4.4. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût inclut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dès qu'ils sont réalisés. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

| | |
|------------------------------------|---|
| Bâtiment | 20 ans |
| Pylônes et constructions de réseau | 20 ans |
| Fibre optique | 15 ans |
| Équipement de réseau | 8 ans |
| Équipement de messagerie | 5 ans |
| Serveurs informatiques | 5 ans |
| Ordinateurs personnels | 4 ans |
| Mobilier de bureau | 5 - 10 ans |
| Améliorations locatives | 9 années ou durée de la période locative si délai inférieur |

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les

pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de prorogation sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

4.5. Pertes de valeur sur immobilisations

Le Groupe évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte avant impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une évaluation de chaque actif, à l'exclusion des goodwill, est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des pertes de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, le Groupe réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat sauf si l'actif en question est comptabilisé à un montant réévalué. Dans ce cas, l'extourne est traitée comme un accroissement de la réévaluation.

Méthodes comptables

4.6. Charges d'emprunt

Les charges d'emprunt sont enregistrées en charges pour la période au cours de laquelle elles ont été exposées.

4.7. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

4.8. Taxes

Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôts exigibles pour l'exercice en cours et les exercices précédents sont évalués selon le montant dont il est attendu qu'il soit payé à ou récupéré de l'administration fiscale en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantaire basée sur les différences temporelles entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, la valeur comptable nette au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont actés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf:

- lorsque les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où le moment de la reprise des différences temporelles peut être contrôlé et s'il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, crédits d'impôts reportés ou non utilisés et pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés à l'avenir sur un bénéfice imposable sauf:

- lorsque les actifs d'impôts différés liés à la différence temporelle déductible proviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif relatif à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est ré-estimée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'imputation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le bénéfice imposable futur permettra la récupération de l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif réglé, en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs à des éléments directement reconnus dans les capitaux propres sont également reconnus dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Il y a compensation des actifs et passifs d'impôts différés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les produits, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf:

- lorsque la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas déductible auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe est comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition de l'actif ou comme fraction du poste de dépense selon le cas; et
- les créances et les dettes dont le montant est exprimé toutes taxes incluses.

Le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée récupérable de, ou payable à l'administration fiscale est porté au bilan sous les rubriques créances ou dettes.

4.9. Stocks

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il

s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions de transaction normales, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.10. Actions propres

Les rachats d'actions propres sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

4.12. Instruments financiers

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat soit comme prêts et créances.

L'entreprise ne dispose pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur première comptabilisation, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du comp-

te de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat relèvent de cette catégorie. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont les actifs financiers acquis aux fins d'être cédés à court terme. Les instruments dérivés sont également considérés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments de couverture désignés et efficaces ou d'un contrat de garantie financière. Les profits et les pertes sur les investissements détenus à des fins de transaction sont constatés en compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé

Méthodes comptables

lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

Dettes financières

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

4.13. Paiement fondé sur des actions

Les collaborateurs de Mobistar peuvent percevoir une rémunération dont le paiement est fondé sur des actions. Le coût de toutes les transactions avec les collabora-

teurs, réglées en instruments de capitaux propres, est calculé en faisant référence à la juste valeur des titres en question à la date de leur octroi. La juste valeur de ces transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres sera déterminée d'après les prix du marché éventuellement disponibles, en prenant en compte les modalités et conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, un modèle d'évaluation approprié sera utilisé, dont les détails sont repris dans la note 12. Lors de l'évaluation des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres, il ne sera pas tenu compte des conditions de performance autres que les conditions liées au prix des actions, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres est enregistré, moyennant une augmentation équivalente en capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les conditions de performance et/ou de service sont remplies, période qui se clôture à la date à laquelle les collaborateurs peuvent pleinement faire valoir leur droit à cette émission (période d'acquisition des droits).

Aucune charge n'est comptabilisée pour des éléments qui ne sont finalement pas acquis à l'exception des éléments pour lesquels les conditions d'acquisition des droits dépendent de conditions de marché, qui sont eux-mêmes traités comme acquis nonobstant le fait que les conditions de marché aient été atteintes ou non mais pour autant que les autres inducteurs de performances ou les conditions liées aux services aient été atteints.

A chaque date de clôture et jusqu'à la date de dévolution, le coût cumulé des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres traduit la mesure dans laquelle la période de dévolution a expiré et se base sur la meilleure estimation des instruments de capitaux propres qui seront en définitive dévolus.

4.14. Provisions à long terme

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

4.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéfices et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Le régime d'assurance-groupe postérieure à l'emploi est classé comme un régime à cotisations définies, étant donné que le rendement minimal légalement imposé est garanti par les modalités et conditions actuellement en vigueur du contrat d'assurance-groupe, sans charges supplémentaires dans le chef de Mobistar.

4.16. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des remises, réductions et autres taxes ou impôts.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Plusieurs indicateurs, en fonction des services rendus, sont utilisés pour définir l'état d'avancement de la transaction. Pour les services prépayés, les revenus sont enregistrés sur base de l'utilisation (minutes utilisées ou sms envoyés,...). Pour les services postpayés, les revenus sont enregistrés sur base soit de l'utilisation (facturés ou provisionnés) soit sur base de pourcentages estimés de la consommation (pour les services facturés d'avance).

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

Vente d'équipement

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

Contrats d'abonnement

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abonnements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

Vente de cartes prépayées

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

Produits d'interconnexion

Les produits générés par le trafic payés par les autres opérateurs de télécommunications pour l'utilisation de notre réseau sont comptabilisés en fonction de l'usage.

Partage des revenus

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

Produits reconnus lors du paiement

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

Produits locatifs de sites du réseau

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

4.17. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

En application de l'interprétation IFRIC 4, l'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si la convention dé-

Méthodes comptables

pend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

4.18. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

4.19. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

4.20. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

4.21. Programmes de fidélité

Le traitement comptable des programmes de fidélisation des clients actuellement en vigueur correspond à l'interprétation IFRIC 13. Les programmes de loyauté sont basés sur un système de points attribués aux clients en fonction de leur comportement. Ces points sont considérés comme une partie séparée du service facturé pour laquelle la livraison doit encore avoir lieu. Une partie des revenus facturés est donc allouée à ces points et reportée jusqu'au moment où ces points sont échangés par les clients sous forme d'avantages. Le montant alloué aux points est basé sur la juste valeur de l'avantage attribué (valeur de vente) combinée à une estimation du taux d'usage de ces points.

5. Changements futurs dans les méthodes comptables

Normes publiées, mais pas encore effectives. Le Groupe a décidé de ne pas adopter de Normes ou d'Interprétations anticipativement à leur date d'entrée en vigueur.

5.1. IAS 23 - Coûts d'emprunt

Une norme révisée IAS 23 Coûts d'emprunt a été publiée en mars 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme a été revue pour imposer la capitalisation des coûts d'emprunt lorsque de tels coûts concernent un actif éligible. Un actif éligible est un actif nécessitant une longue période de préparation ou de production avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Conformément aux modalités transitoires de la norme, le Groupe adoptera cette méthode au titre de changement prospectif. Les coûts d'emprunt seront donc capitalisés sur les actifs éligibles à partir du 1er janvier 2009. Il ne sera procédé à aucun changement pour les coûts d'emprunt encourus avant cette date.

5.2. IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions - Conditions d'acquisition des droits et annulations

Cet amendement à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions a été publié en janvier 2008 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme restreint la définition de «condition d'acquisition des droits» à une condition qui inclut l'obligation explicite ou implicite de prester des services. Toute autre condition n'est pas une condition d'acquisition des droits devant être prise en considération pour déterminer la juste valeur de l'instrument de capitaux propres accordé. Le cas où la prime n'est pas acquise suite à l'impossibilité de satisfaire à une condition de non-acquisition des droits qui est sous le contrôle soit de l'entité soit de la contrepartie doit être comptabilisé comme une annulation. Le Groupe ne s'est pas engagé dans des mécanismes de paiement fondés sur des actions assortis de conditions de non-acquisition de droits et ne s'attend pas, dès lors, à des implications significatives sur sa comptabilisation des paiements fondés sur des actions.

5.3. IFRS 3R - Regroupements d'entreprises et IAS 27R - Etats financiers consolidés et individuels

Les normes révisées ont été publiées en janvier 2008 et s'appliquent au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. IFRS 3R introduit différents changements dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui auront un impact sur le goodwill comptabilisé, les résultats présentés de l'exercice pendant lequel une acquisition survient et les résultats futurs présentés. IAS 27R impose qu'un changement de participation dans la propriété d'une filiale soit comptabilisé comme une transaction sur capitaux propres. Un tel changement n'aura, par conséquent, aucun impact ni sur le goodwill ni sur le compte de résultat. De plus, la norme amendée modifie la comptabilisation des pertes encourues par la filiale ainsi que de la perte de contrôle d'une filiale. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R et IAS 27R doivent être appliquées à l'avenir et affecteront les acquisitions et transactions futures avec intérêts minoritaires.

5.4. IAS 1 - Présentation révisée des états financiers

La norme IAS 1 révisée de Présentation des états financiers a été publiée en septembre 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme fait la distinction entre les variations de capitaux propres attribuables aux propriétaires (owner) et aux autres (non-owner). L'état de variation des capitaux propres n'inclura que le détail des transactions relatives aux propriétaires, les variations «non-owner» étant présentées sur une seule ligne. En outre, la norme introduit le terme de «comprehensive income»: il présente toutes les composantes du compte de résultat, avec tous les autres éléments de produits et dépenses comptabilisés, soit en seul état, soit en deux états liés. Le Groupe examine s'il optera soit pour un, soit pour deux états.

5.5. Amendements à IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers vendables

Les amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 ont été publiés en février 2008 et s'appliquent au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'amendement à la norme IAS 32 impose que certains instruments financiers vendables remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation soient classés dans les capitaux propres si certains critères sont rencontrés. Les amendements à la norme IAS 1 imposent la fourniture de certaines informations concernant les instruments financiers vendables concernés. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements influencent ses états financiers.

5.6. IFRS 1 - Première adoption des Normes Internationales d'Information Financière - Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée (Amendements)

D'application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, IFRS 1 a été amendé de façon à permettre à une entité de déterminer le coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, sur base des montants suivants: coûts déterminés en application de l'IAS 27, à la juste valeur des investissements à la date de transition vers les normes IFRS basée sur l'application de l'IAS 39 ou le montant historique basé sur le référentiel comptable antérieur à la date de transition vers les normes IFRS. Etant donné que la société publie déjà ces comptes sous le référentiel IFRS, cet amendement n'a pas eu d'impact

5.7. IFRS 8 - Secteurs opérationnels

IFRS 8 remplace IAS 14 'Information sectorielle' et adopte une approche de type managériale afin d'identifier, de mesurer et de fournir des informations sur les résultats des secteurs opérationnels de l'entité. L'information rapportée est celle sur laquelle le décideur opérationnel responsable se base, en interne, pour évaluer la performance des secteurs opérationnels et pour allouer des ressources à ces secteurs. La Société évalue actuellement l'impact que la mise en place de l'IFRS 8 pourrait avoir sur les notes publiées pour les périodes à compter du 1er janvier 2009.

5.8. IFRIC 16 - Couvertures d'un Investissement Net dans une activité à l'étranger

D'application pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, cette interprétation fournit des éléments quant au traitement des pertes et profits sur les devises étrangères réalisés sur un investissement net dans une activité à l'étranger. La Société n'est actuellement pas engagée dans ce type d'opérations.

5.9. IFRIC 12 - Accords de concession de services

L'interprétation IFRIC 12 a été publiée en novembre 2006 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette interprétation s'applique aux opérateurs de concession de services et fixe les principes généraux de comptabilisation des obligations et droits issus des accords de concession de services. Le Groupe a procédé à l'examen des différents contrats afin de vérifier l'application correcte de l'Interprétation IFRIC.

5.10. IFRIC 15 - Contrat de construction de biens immobiliers

L'interprétation IFRIC 15 a été publiée en juillet 2008 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette interprétation doit être appliquée de manière rétroactive. Elle clarifie à quel moment et de quelle manière le revenu et les dépenses découlant de la vente d'un bien immobilier doivent être reconnus dans le cas où un contrat passé entre un promoteur et un acquéreur est conclu alors que l'immeuble n'est pas encore achevé. IFRIC 15 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés étant donné que le Groupe n'est pas impliqué dans de telles activités.

5.11. IAS 39 - Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation - Eléments couverts éligibles

Les amendements à la norme IAS 39 ont été publiés en août 2008 et s'appliquent au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cet amendement traite la désignation d'un risque unilatéral dans un élément de couverture, et la désignation de l'inflation comme un risque couvert ou partiellement couvert dans certaines situations particulières. Il précise qu'une entité est autorisée à désigner une portion du changement de la juste valeur ou de la variabilité des flux de trésorerie d'un instrument financier comme un élément de couverture. Le Groupe a conclu que cet amendement n'aura pas d'effet sur la situation financière ou sur les performances du Groupe.

5.12. Améliorations apportées aux IFRS

En mai 2008, le Conseil a publié son premier train de modifications de ses standards, principalement dans le but de supprimer les inconsistances et d'en clarifier la formulation. Il y a différentes dispositions transitoires pour chaque norme.

L'impact de projets de normes ou d'interprétations actuellement à l'étude par l'IASB et l'IFRIC n'a pas été anticipé dans ces états financiers et ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation raisonnable au 31 décembre 2008.

Notes concernant les états financiers consolidés

1. Regroupements d'entreprises

Acquisitions en 2007

Acquisition de VOXmobile S.A.

Le 2 juillet 2007, le Groupe a acquis 90 % des parts avec droits de vote de VOXmobile S.A., une entreprise non cotée au Luxembourg, spécialisée en qualité d'opérateur de télécommunications.

Mobistar a obtenu une option d'achat sur les 10 % restants des actions, exerçable avant ou au plus tard le 2 juillet 2010. Si elle n'était pas exercée à la date du 2 juillet 2010, l'option d'achat était réputée exercée. En tant que tel, l'entreprise disposait d'une contrepartie conditionnelle pour les 10 % des actions. Le prix d'exercice aurait été la juste valeur de marché des actions optionnelles concernées pour autant que le prix d'exercice pour le nombre restant d'actions optionnelles n'excède pas 13,4 millions d'euros et ne soit pas inférieur à 2,2 millions d'euros. Le prix d'exercice final aurait dépendu de la performance de l'entreprise sous-jacente. Si les objectifs avaient été atteints, les 10 % restants d'actions auraient été évalués à 8,9 millions d'euros.

L'Entreprise a consolidé les résultats de VOXmobile à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

Le coût total du regroupement s'est élevé à 89.261 milliers d'euros et inclut le numéraire versé, de même que les coûts directement imputables au regroupement. La contrepartie conditionnelle pour les 10 % d'actions de VOXmobile a été évaluée à 8,9 millions d'euros à la date du regroupement et au 31 décembre 2007.

A la date d'acquisition initiale, VOXmobile détenait la majorité des actions des entreprises suivantes, constituées et régies par les lois du Luxembourg:

| | |
|----------------------------|---|
| TopLine Distributions S.A. | un réseau de distribution complet, couvrant le Luxembourg |
| Moskito Productions S.A. | une société de production multimédia |

Ces entreprises étaient consolidées dans le Groupe VOXmobile pour le reporting IFRS.

Changements survenus en 2008

Le 12 novembre 2008, Mobistar a acquis les 10 % restants des parts avec droits de vote de VOXmobile S.A., correspondant à 150.635 actions.

Les flux financiers sortants générés par cet achat se sont élevés à 6.675 milliers d'euros, ce qui a réduit le prix d'achat de 2.245 milliers d'euros par rapport à l'estimation faite en 2007 du prix à payer afin d'exercer l'option d'achat.

Cette situation a conduit à un ajustement du goodwill relatif à l'acquisition de VOXmobile de 2.245 milliers d'euros.

Le 12 novembre 2008, VOXmobile a vendu les actions qu'elle détenait dans Moskito Productions S.A. La déconsolidation de ces actions est reprise dans le groupe VOXmobile pour le reporting IFRS.

Le tableau ci-dessous montre la juste valeur des actifs et passifs identifiables du Groupe VOXmobile à la date d'acquisition et les montants correspondants immédiatement avant l'acquisition ainsi que l'évolution des flux financiers sortants et du goodwill au cours de l'année 2008.

Notes concernant les états financiers consolidés

en milliers d'€

| | Juste valeur reconnue à l'acquisition | Valeur nette comptable avant acquisition |
|---|---|--|
| Goodwill | 297 | 297 |
| Immobilisations incorporelles | 16 556 | 645 |
| Immobilisations corporelles | 23 658 | 23 658 |
| Immobilisations financières | 4 | 4 |
| Stock | 1 262 | 1 262 |
| Créances commerciales | 5 881 | 5 881 |
| Revenu à facturer | 510 | 510 |
| Autres créances | 9 638 | 9 638 |
| Placements de trésorerie et valeurs disponibles | 1 013 | 1 013 |
| Dettes commerciales | -13 829 | -13 829 |
| Autres dettes | -1 026 | -1 026 |
| Provisions | -1 150 | -1 150 |
| Charges à imputer | -317 | -317 |
| Actifs d'impôts différés | -4 715 | 0 |
| Dettes financières | -19 189 | -19 189 |
| Actifs nets | 18 593 | 7 397 |
| Goodwill provenant de l'acquisition, 2 juillet 2007 | 70 668 | |
| Ajustement du goodwill, 12 novembre 2008 | -2 245 | |
| Goodwill au 31 décembre 2008 | 68 423 | |
| Fonds propres pris en compte | 87 016 | |
| Flux financiers sortants nets | | |
| Acquisition de 90 % des actions, 2 juillet 2007 | 80 272 | |
| Coûts associés à l'acquisition | 70 | |
| Total | 80 342 | |
| Trésorerie nette acquise de la filiale | -1 013 | |
| Flux financiers sortants nets 2007 | 79 329 | |
| Acquisition de 10 % des actions, 12 novembre 2008 | 6 675 | |
| Total flux financiers sortants nets après acquisition de 100 % des actions | 86 004 | |

2. Immobilisations incorporelles et goodwill (en 000 d'euros)

2008

| | Goodwill | Licences GSM et UMTS | Coûts internes de développement de software | Autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|---|---------------|----------------------------|--|--|--|
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Au 1er janvier 2008 | 81 532 | 373 441 | 37 772 | 414 230 | 825 443 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Acquisitions de filiales le 12 novembre | -2 245 | | | | 0 |
| Acquisitions et différences de consolidation | | | 693 | 42 612 | 43 305 |
| Cessions et désaffectations | | -600 | -1 240 | -10 978 | -12 818 |
| Au 31 décembre 2008 | 79 287 | 372 841 | 37 225 | 445 864 | 855 930 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Au 1er janvier 2008 | 0 | 203 528 | 22 466 | 290 741 | 516 735 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Additions | | 12 534 | 6 377 | 58 797 | 77 708 |
| Pertes de valeur actées | | | | 426 | 426 |
| Transferts | | 12 532 | | -12 222 | 310 |
| Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations | | -600 | -1 240 | -10 459 | -12 299 |
| Au 31 décembre 2008 | 0 | 227 994 | 27 603 | 327 283 | 582 880 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2008 | 79 287 | 144 847 | 9 622 | 118 581 | 273 050 |

2007

| | Goodwill | Licences GSM et UMTS | Coûts internes de développement de software | Autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|---|---------------|----------------------------|--|--|--|
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Au 1er janvier 2007 | 10 558 | 373 441 | 33 087 | 375 207 | 781 735 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Acquisitions de filiales le 2 juillet | 70 668 | | | 16 556 | 16 556 |
| Acquisitions et différences de consolidation | 306 | | 4 685 | 49 466 | 54 151 |
| Cessions et désaffectations | | | | -26 999 | -26 999 |
| Au 31 décembre 2007 | 81 532 | 373 441 | 37 772 | 414 230 | 825 443 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Au 1er janvier 2007 | 0 | 178 462 | 15 531 | 262 445 | 456 438 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Additions | | 25 066 | 5 366 | 48 785 | 79 217 |
| Pertes de valeur actées | | | 1 569 | 1 255 | 2 824 |
| Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations | | | | -21 744 | -21 744 |
| Au 31 décembre 2007 | 0 | 203 528 | 22 466 | 290 741 | 516 735 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2007 | 81 532 | 169 913 | 15 306 | 123 489 | 308 708 |

Notes concernant les états financiers consolidés

Goodwill

Le goodwill 2007 comprend:

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Goodwill Mobistar Affiliate | 10 558 |
| Goodwill VOXmobile | 70 974 |
| Total | 81 532 |

Le goodwill 2008 comprend:

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Goodwill Mobistar Affiliate | 10 558 |
| Goodwill VOXmobile | 68 729 |
| Total | 79 287 |

Mobistar Affiliate S.A.

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80 % en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable à l'activité mobile, en tant qu'unité génératrice de trésorerie. Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

Etant donné que le montant recouvrable du secteur d'activité mobile, goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

VOXmobile S.A.

L'acquisition de VOXmobile S.A. a été réalisée en deux phases: 90 % des actions ont été acquises le 2 juillet 2007. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008. Comme décrit dans la note 1 'Regroupements d'entreprises', le goodwill a été ajusté de 2.245 milliers d'euros.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable à l'unité d'activité luxembourgeoise génératrice de trésorerie. Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

Le montant recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie a été estimé sur base de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie ont été estimés selon un business plan sur cinq ans (de 2009 à 2013) approuvé par la direction locale. Pour les années suivantes, les chiffres ont été extrapolés sur base d'un taux de croissance estimé entre 1 % et 2 %. Les flux de trésorerie ont été actualisés. Le taux d'escompte après taxation appliqué aux flux de trésorerie projetés a été estimé entre 7 % et 9 %. Une analyse de sensibilité a été réalisée.

Etant donné que le montant recouvrable du secteur d'activité mobile, goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

Immobilisations incorporelles

L'amortissement de la licence UMTS a débuté en avril 2005 lorsque le réseau '3G' a été déclaré techniquement prêt à être mis en service dans la région d'Anvers. La licence UMTS est amortie linéairement sur 16 années et les dotations aux amortissements s'élèvent à 9,4 millions d'euros en année complète.

Les immobilisations incorporelles produites en interne et les autres immobilisations incorporelles incluent les coûts de développement ainsi que les coûts des licences de logiciels. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2008 reste comparable à celle utilisée en 2007.

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux logiciels acquis ou développés par des fournisseurs externes. Ils sont utilisés à des fins administratives ou en majorité pour les applications utilisées sur le réseau. La rubrique 'transfert' a été utilisée afin de reclassifier les balances d'une rubrique à une autre, entre 'Licences GSM et UMTS' et 'Autres immobilisations incorporelles'.

3. Immobilisations corporelles (en 000 d'euros)

2008

| | Terrains, constructions et infrastructure réseau | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Total immobilisations corporelles |
|---|---|--|------------------------------------|--|---|
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Au 1er janvier 2008 | 472 375 | 565 203 | 115 538 | 20 751 | 1 173 867 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 34 744 | 70 378 | 8 770 | 2 417 | 116 309 |
| Coûts de démantèlement | 248 | | | | 248 |
| Cessions et désaffectations | -15 851 | -28 627 | -4 018 | -5 040 | -53 536 |
| Au 31 décembre 2008 | 491 516 | 606 954 | 120 290 | 18 128 | 1 236 888 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Au 1er janvier 2008 | 216 063 | 334 299 | 85 836 | 15 904 | 652 102 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Additions | 24 691 | 41 602 | 11 204 | 4 035 | 81 532 |
| Pertes de valeur actées | | 12 821 | | | 12 821 |
| Coûts de démantèlement | 605 | | | | 605 |
| Transfert de catégorie | -284 | -26 | | | -310 |
| Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations | -15 851 | -14 575 | -4 018 | -4 944 | -39 388 |
| Au 31 décembre 2008 | 225 224 | 374 121 | 93 022 | 14 995 | 707 362 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2008 | 266 292 | 232 833 | 27 268 | 3 133 | 529 526 |

2007

| | Terrains, constructions et infrastructure réseau | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Total immobilisations corporelles |
|---|---|--|------------------------------------|--|---|
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Au 1er janvier 2007 | 431 346 | 512 619 | 123 002 | 19 994 | 1 086 961 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Acquisitions de filiales le 2 juillet | 1 654 | 21 590 | 130 | 284 | 23 658 |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 41 456 | 40 411 | 10 297 | 495 | 92 659 |
| Coûts de démantèlement | -175 | | | | -175 |
| Cessions et désaffectations | -1 906 | -9 417 | -17 891 | -22 | -29 236 |
| Au 31 décembre 2007 | 472 375 | 565 203 | 115 538 | 20 751 | 1 173 867 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Au 1er janvier 2007 | 196 724 | 291 014 | 93 706 | 14 342 | 595 786 |
| Mutations de l'exercice: | | | | | |
| Additions | 20 634 | 41 677 | 10 016 | 1 349 | 73 676 |
| Pertes de valeur actées | | 7 760 | 0 | | 7 760 |
| Coûts de démantèlement | 631 | | | 235 | 866 |
| Transfert de catégorie | 285 | -285 | | | 0 |
| Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations | -2 211 | -5 867 | -17 886 | -22 | -25 986 |
| Au 31 décembre 2007 | 216 063 | 334 299 | 85 836 | 15 904 | 652 102 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2007 | 256 312 | 230 904 | 29 702 | 4 847 | 521 765 |

Notes concernant les états financiers consolidés

Investissements

La majorité des investissements consentis par Mobistar en 2008 et 2007 concernent le déploiement continu de l'équipement radio 3G, incluant entre autres les activités 'deep-indoor', et les technologies capables de supporter la demande croissante de transmission de données mobiles.

Perte de valeur des actifs

En 2008, une perte de valeur a été constatée sur les immobilisations corporelles et incorporelles à concurrence d'un montant de 13.247 milliers d'euros (en 2007: 10.584 milliers d'euros) et actée sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat.

La perte de valeur de 13.247 milliers d'euros enregistrée au cours de l'exercice, qui a été déterminée par actif individualisé afin de tenir compte de l'obsolescence, du démantèlement ou des pertes, peut être précisée comme suit:

| | |
|--|---------------|
| Applications et développements informatiques | 426 |
| Équipement de réseau obsolète | 12 821 |
| Total | 13 247 |

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3.148 milliers d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Valeur comptable nette au 1er janvier | 227 | 253 |
| Acté en compte de résultat | -26 | -26 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre | 201 | 227 |

4. Autres actifs immobilisés (en 000 d'euros)

2008

| | Cautionnements versés en numéraire | Créances à long terme | Total |
|---|---------------------------------------|--------------------------|---------------|
| Valeur comptable nette au 1er janvier 2008 | 201 | 6 202 | 6 403 |
| Additions | 41 | 6 930 | 6 971 |
| Remboursements | -6 | -2 068 | -2 074 |
| Autres | -118 | 0 | -118 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2008 | 118 | 11 064 | 11 182 |

2007

| | Cautionnements versés en numéraire | Créances à long terme | Total |
|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------|
| Valeur comptable nette au 1er janvier 2007 | 195 | 0 | 195 |
| Additions | 7 | 6 202 | 6 209 |
| Remboursements | -1 | 0 | -1 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2007 | 201 | 6 202 | 6 403 |

L'augmentation des autres créances non exigibles en 2008 est essentiellement due aux nouveaux accords en matière de prêts à long terme accordés à des partenaires spécifiques (6.930 milliers d'euros), compensés par le remboursement de la quote-part échéant à moins d'un an des facilités de paiement attribuées à Ericsson dans le cadre du projet d'externalisation en 2007 (2.068 milliers d'euros).

5. Impôts courants et différés (en 000 d'euros)

Actifs et passifs d'impôts différés

| | Bilan | | Compte de résultat | |
|--|---------------|--------------|--------------------|---------------|
| | 31.12.2008 | 31.12.2007 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| Actifs d'impôts différés | | | | |
| Montants reconnus à la date d'acquisition: | | | | |
| VOXmobile | | | | |
| Pertes fiscales reportées au 2 juillet 2007 | | 8 178 | | |
| Pertes fiscales reportées de l'exercice | | 1 171 | | -1 171 |
| Pertes fiscales reportées en début d'année | 9 349 | | | |
| Réduction de valeur sur pertes fiscales reportées | -975 | | -975 | |
| Variation du taux d'impôt de VOXmobile | 342 | | 342 | |
| Crédit d'impôts lié aux investissements | | 151 | -151 | |
| Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition | -4 715 | -4 715 | | |
| Reprise d'impôts différés sur l'allocation du prix d'acquisition | 1 044 | 339 | 705 | -339 |
| Variation du taux d'impôt sur l'allocation du prix d'acquisition | -179 | | -179 | |
| Différences de durées d'amortissement | | 700 | -700 | |
| Autres | | 66 | -66 | |
| Total des actifs d'impôts différés liés aux activités | 4 866 | 5 890 | -1 024 | -1 510 |
| Passifs d'impôts différés | | | | |
| Crédit d'impôts lié aux investissements | 2 279 | 3 039 | -760 | 1 013 |
| Chiffre d'affaires reconnu sur les gratuités accordées | | | | |
| aux clients | -5 284 | -3 928 | -1 356 | -998 |
| Prise en charge des intérêts intercalaires | 617 | 80 | 537 | 493 |
| Prise en charge des coûts de développement des sites intranet | 712 | 933 | -221 | 89 |
| Impact de l'IFRIC 13 | | | 229 | |
| Autres | -2 | -70 | 68 | -37 |
| Total des passifs d'impôts différés liés aux activités | -1 678 | 54 | -1 503 | 560 |
| Total des actifs d'impôts différés nets | 3 188 | 5 944 | -2 527 | -950 |

Implémentation IFRIC 13: voir note 11 'Capitaux propres'.

Principaux composants de la charge d'impôts

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|----------------|
| Charge d'impôt de l'exercice exigible | 132 729 | 139 187 |
| Charge d'impôt exigible des exercices antérieurs | -2 381 | -296 |
| Charge d'impôt différé afférente à la naissance et au reversement des différences temporelles (variation d'impôts différés liés aux activités) | 2 527 | -950 |
| Charge d'impôt | 132 875 | 137 941 |

Fin 2007, le Groupe disposait des pertes fiscales survenues dans le chef de VOXmobile à hauteur de 31.551 milliers d'euros, indéfiniment disponibles pour compensation avec les bénéfices imposables futurs de l'entreprise dans le chef de laquelle elles sont intervenues.

Au cours de l'année 2008, et malgré le fait que VOXmobile ait continué à accumuler des pertes fiscales, le montant considéré comme recouvrable dans un avenir raisonnable a été limité à 28.261 milliers d'euros.

Notes concernant les états financiers consolidés

Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|----------------|
| Bénéfice comptable consolidé avant impôts | 412 961 | 427 776 |
| Charge d'impôt au taux de 33,99 % | 140 365 | 145 401 |
| Impôt relatif aux différences permanentes | | |
| * Charges fiscalement non déductibles | 1 751 | 3 117 |
| * Amortissement du goodwill Mobistar Corporate | | |
| Solutions S.A. | -4 085 | -4 086 |
| * Irisnet - perte avant impôt non déductible | 35 | 74 |
| Crédit d'impôt sur investissements | -1 960 | -557 |
| Déduction d'impôts sur capital à risque | -4 438 | -5 933 |
| Crédit d'impôts lié au regroupement d'entreprises | 3 588 | 221 |
| Charge d'impôt sur exercices antérieurs | -2 381 | -296 |
| Charge d'impôt de l'exercice | 132 875 | 137 941 |
| Taux d'impôt effectif moyen | 32,18% | 32,25% |

6. Stocks (en 000 d'euros)

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|---------------|
| Marchandises (e.a. GSM et cartes SIM) | | |
| Coût des stocks | 13 427 | 15 743 |
| Dépréciation des stocks | -1 107 | -1 800 |
| Stocks - valeur nette de réalisation | 12 320 | 13 943 |
| Coût des stocks pris en charge durant l'exercice | 102 918 | 71 614 |

Le montant des réductions de valeur sur stocks comptabilisées au titre de diminution de dépense est de 638 milliers d'euros, imputés dans les coûts de revient des ventes.

7. Créances commerciales (en 000 d'euros)

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|----------------|
| Créances commerciales - valeur brute | 257 952 | 219 108 |
| Correction de valeur - clients douteux | -40 727 | -35 594 |
| Créances commerciales - valeur comptable nette | 217 225 | 183 514 |

Pour les termes et conditions portant sur les créances sur parties liées, référez-vous à la note 17.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement domiciliées ou à terme; 30 jours fin de mois.

Créances commerciales: balance âgée

| | Créances commerciales - valeur nette comptable | Non échues | Echues à moins de 180 jours | Echues entre 180 360 jours | Echues à plus de 360 jours |
|------|---|------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 2008 | 217 225 | 147 248 | 41 203 | 10 098 | 18 676 |
| 2007 | 183 514 | 142 362 | 27 815 | 3 333 | 10 005 |

8. Autres actifs circulants (en 000 d'euros)

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|---------------|---------------|
| Taxes locales et régionales sur pylônes | 28 061 | 24 325 |
| Réduction de valeur sur dito | -28 061 | -24 325 |
| Prépaiements | 11 857 | 11 015 |
| TVA à récupérer | 0 | 2 677 |
| Autres actifs courants | 3 472 | 3 140 |
| Total | 15 329 | 16 832 |

L'augmentation des revenus à facturer est due à la reclassification du montant relatif aux minutes gratuites accordées qui était présenté en déduction des autres dettes à court terme jusqu'à fin 2007 pour un montant de 15,6 millions d'euros; la valeur incluse dans les dettes à fin 2007 était de 11,1 millions d'euros.

Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes de GSM

Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de téléphonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 28,1 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 3,7 millions d'euros à charge de l'exercice.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en 000 d'euros)

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes courants bancaires | 6 587 | 6 355 |
| Dépôts à court terme chez France Télécom (Cash-pool) | 0 | 900 |
| Autres | 246 | 0 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 833 | 7 255 |

L'échéance des dépôts à court terme auprès de France Télécom est d'un mois; ces dépôts produisent des intérêts selon les conditions du marché.

Les fonds bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie et dépôts à court terme est de 6.833 milliers d'euros.

10. Résultat par action (en 000 d'euros)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Notes concernant les états financiers consolidés

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|------------|------------|
| Part du groupe dans le résultat de la période | 280 086 | 289 835 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires | 61 754 776 | 63 290 941 |
| Effet de dilution - options d'action | 0 | 0 |
| Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires | 61 754 776 | 63 290 941 |

Aucune autre transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

11. Capitaux propres (en 000 d'euros)

Capital social et primes d'émission

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions octroyé en 2001 aux collaborateurs de Mobistar, quelque 1.831 options d'achat d'actions ont été exercées en 2007 au prix unitaire de 32,55 euros. Aucune transaction de ce type n'a été réalisée en 2008.

Le 7 mai 2008, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé une diminution de capital de 248.000 millions d'euros. Le remboursement de ce montant a débuté le 8 août 2008.

Au cours de l'année 2008, un programme de rachat d'actions a été réalisé par la société. La société a racheté 3.277.338 actions pour un montant de 174.966 milliers d'euros.

| | |
|---|------------|
| Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier 2008 | 63 291 752 |
| Rachat et annulation le 7 mai 2008 | -1 291 752 |
| Rachat et annulation le 9 décembre 2008 | -1 985 586 |
| Nombre d'actions en circulation le 31 décembre 2008 | 60 014 414 |

Ces actions ont été annulées après affectation dans une réserve 'indisponible' spécifique établie au cours de l'année par imputation sur le 'Bénéfice reporté'.

| | Capital | Prime d'émission | Nombre d'actions ordinaires |
|--|----------|------------------|-----------------------------|
| Au 1er janvier 2007 | 356 680 | 440 | 63 289 921 |
| Exercice de 1.831 options d'action | 10 | 49 | 1 831 |
| Incorporation des primes d'émission au capital | 440 | -440 | |
| Au 1er janvier 2008 | 357 130 | 49 | 63 291 752 |
| Remboursement de capital | -248 000 | | |
| Incorporation des primes d'émission au capital | 49 | -49 | |
| Annulation d'actions suite au rachat d'actions propres | | | -3 277 338 |
| Autre | 1 | | |
| Au 31 décembre 2008 | 109 180 | 0 | 60 014 414 |

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 1,819 euro.

Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5 % du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10 % du capital social.

Malgré une diminution du capital au cours de l'année 2008, aucun changement de la réserve légale ne sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu le 6 mai 2009.

| | 2008 | 2007 |
|--|--------|--------|
| Au 1er janvier | 35 713 | 35 038 |
| Affectation de 5 % du bénéfice net de l'exercice | 0 | 675 |
| Transfert du bénéfice reporté VOXmobile S.A. | 1 | |
| Au 31 décembre | 35 714 | 35 713 |

Réserves indisponibles

Au cours de l'année 2008, des réserves indisponibles spécifiques relatives aux actions propres ont été établies afin de se conformer à l'article 623 du Code des Sociétés. Ces réserves ont été utilisées afin d'annuler la valeur des actions rachetées.

Bénéfice reporté

| | 2008 | 2007 |
|--|----------|----------|
| Au 1er janvier | 375 140 | 371 617 |
| Résultat de la période après impôts | 280 086 | 289 835 |
| Transfert vers la réserve légale VOXmobile S.A. | -1 | -675 |
| Dividende payé | -173 600 | -284 813 |
| Annulation d'actions suite au rachat d'actions propres | -174 966 | 0 |
| Plan de rétention sur les actions de France Télécom | 1 269 | 0 |
| Coût des transactions imputées en capitaux progress | -813 | -824 |
| Impact de la première application de l'IFRIC 13 - | | |
| Programme de fidélisation | 475 | 0 |
| Autre | -1 | 0 |
| Au 31 décembre | 307 589 | 375 140 |

Il convient de noter que l'implémentation de l'IFRIC 13 a eu un impact sur le bénéfice reporté, étant donné que la balance d'ouverture des revenus différés a été réévaluée pour un montant net de 475 milliers d'euros, se composant de 704 milliers d'euros de revenus différés et de 229 milliers d'euros d'impôts différés.

Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 6 mai 2009, le Conseil d'Administration proposera l'approbation du régime de rémunération des actionnaires suivant:

Dividende 2008

Le nombre d'actions recevant un dividende basé sur la distribution du résultat 2008 sera limité à 60.014.414 actions.

| | |
|--|------------|
| Nombre d'actions ordinaires à la date de paiement du dividende | 60 014 414 |
| Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros | 2,90 |
| Total dividende ordinaire 2008 (en 000 d'euros) | 174 042 |
| Dividende extraordinaire brut par action ordinaire, en euros | 1,65 |
| Total dividende extraordinaire 2008 (en 000 d'euros) | 99 024 |

Le dividende relatif à l'exercice 2008 n'a pas été constaté comme une dette à la date du bilan, étant donné que l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires surviendra après la date du bilan.

Dividende 2007

Le nombre d'actions ayant reçu un dividende basé sur la distribution du résultat 2007 était limité à 62 millions d'actions.

| | |
|--|------------|
| Nombre d'actions ordinaires à la date de paiement du dividende | 62 000 000 |
| Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros | 2,80 |
| Total dividende ordinaire 2007 (en 000 d'euros) | 173 600 |

Gestion du capital

Le principal objectif de la gestion du capital du Groupe consiste à assurer le maintien d'une notation de crédit forte pour soutenir ses activités et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède aux ajustements, à la lumière de l'évolution des conditions économiques. Pour préserver ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut adapter le paiement du dividende aux actionnaires, restituer du capital aux actionnaires, procéder au rachat d'actions ou émettre de nouvelles actions. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, méthodes ou processus durant les exercices clôturés au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Conformément à l'objectif décrit ci-dessus, Mobistar a distribué 596,6 millions d'euros à ses actionnaires au cours de l'année 2008, sous forme d'un dividende ordinaire de 2,80 euros par action ordinaire, d'une réduction de capital

Notes concernant les états financiers consolidés

payée en cash de 4,00 euros par action ordinaire et d'un programme de rachat d'actions propres pour un montant total de 175,0 millions d'euros.

12. Paiement fondé sur des actions

Plan d'options d'action 2001

Le 20 novembre 2000, le Comité de Rémunération a autorisé l'émission d'un total de 1.977.608 options sur actions propres attribuables à ses collaborateurs, convertibles en un nombre équivalent d'actions. La période de souscription allait du 1er décembre 2000 au 31 décembre 2000. Le prix d'exercice unitaire des options a été fixé à 34,15 euros et a diminué pour atteindre 32,55 euros suite à la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 mai 2006. Aucune restriction n'est associée aux options proposées à la souscription. Un total de 849.883 options a en définitive été octroyé, le solde de 1.127.725 étant annulé. Au départ, les options pouvaient être exercées au cours des périodes suivantes:

| | |
|----------------|--|
| Janvier 2004 | maximum 50 % de l'ensemble des options octroyées |
| Septembre 2004 | maximum 75 % de l'ensemble des options octroyées |
| Juillet 2005 | 100 % de l'ensemble des options octroyées |

La période d'exercice a été prorogée comme suit: janvier 2006, septembre 2006, janvier 2007, septembre 2007 et juillet 2008. Les autres modalités et conditions des options n'ont pas été modifiées. Il convient de noter que toutes les options étaient exercées fin 2007.

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|------------|------------|
| Nombre d'options d'action au début de l'exercice | 0 | 1 831 |
| Nombre d'options d'action exercées durant l'exercice | 0 | -1 831 |
| Nombre d'options d'action à la fin de l'exercice | 0 | 0 |
| Nombre d'options d'action exerçables à la fin de l'exercice | 0 | 0 |

Plan de rétention sur les actions de France Télécom

Le Comité de Rémunération de Mobistar a approuvé, fin 2007, la participation de Mobistar au plan d'attribution gratuite d'actions émis par France Télécom sur ses propres actions ou sur un équivalent de trésorerie. Ce plan comprend des conditions de rétention entre 2007 et 2009 (dernière condition pour les participants: être actifs au 4 décembre 2009) et des conditions de performance de France Télécom relatives aux flux de trésorerie en 2007 et 2008 (conditions atteintes pour les deux années). Ce plan s'applique à tous les employés Mobistar. Mobistar sera entièrement remboursée par France Télécom.

Ce plan a été valorisé au 31 décembre 2008 sur base des données suivantes :

| | |
|---|----------------------------|
| - Valeur de l'action au 18 mars 2008: | 21,50 euros |
| - Valeur de l'action au 28 novembre 2008: | 19,13 euros |
| - Taux de rendement sans risque: | 3,48 % |
| - Taux de financement: | 5,24 % |
| - Probabilité d'atteinte des critères de performance: | 100 % |
| - Taux de dividende attendu: | 6,00 % |
| - Période: | du 18/03/2008 au 4/12/2009 |
| - Nombre d'instruments d'équivalents de trésorerie utilisés pour le calcul: | 106 827 |

La valeur réelle a été estimée sur base d'un modèle d'évaluation binomial qui tient compte des modalités et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Les dépenses découlant du plan d'attribution gratuite d'actions France Télécom ont été enregistrées en 2008 pour un montant de 1,3 million d'euros. Aucun coût n'a été enregistré en 2007.

Les modalités et conditions du plan n'ont pas été modifiées au cours de l'année 2008.

13. Provisions à long terme (en 000 d'euros)

| 2008 | 01.01.2008 | Additions | Utilisations | Annulation | Effet d'escompte | 31.12.2008 |
|---|---------------|--------------|--------------|-------------|------------------|---------------|
| Litiges | 5 205 | 2 091 | | -843 | | 6 453 |
| Coût de démantèlement des sites réseau | 7 477 | 298 | -490 | | 284 | 7 569 |
| Coût de remise à neuf des immeubles loués | 1 055 | 209 | -180 | | | 1 084 |
| Total | 13 737 | 2 598 | -670 | -843 | 284 | 15 106 |

| 2007 | 01.01.2007 | Additions | Utilisations | Annulation | Effet d'escompte | 31.12.2007 |
|---|---------------|--------------|--------------|-------------|------------------|---------------|
| Litiges | 5 295 | 1 178 | -303 | -965 | | 5 205 |
| Coût de démantèlement des sites réseau | 6 879 | 800 | -515 | | 313 | 7 477 |
| Coût de remise à neuf des immeubles loués | 795 | 260 | | | | 1 055 |
| Total | 12 969 | 2 238 | -818 | -965 | 313 | 13 737 |

Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------|------------|
| Nombre de sites réseau, VOXmobile inclus | 4 203 | 4 175 |
| Coût moyen de démantèlement par site (000 euros) | 11 | 11 |
| Taux d'inflation | 2,0% | 2,0% |
| Taux d'escompte | 4,0% | 4,0% |

Il est pratiquement impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, car, bien que basée sur l'hypothèse selon laquelle tous les sites du réseau seront démantelés à l'avenir, la provision est calculée en tenant compte du terme connu des contrats de location existants, mais avec une probabilité élevée de renouvellement à chaque date de prorogation.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires.

Équipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. L'accord conclu avec ce fournisseur comprend également les obligations contractées par Mobistar avant le 13 août 2005. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

Notes concernant les états financiers consolidés

14. Instruments financiers (en 000 d'euros)

Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Suite à la distribution de 596,6 millions d'euros à ses actionnaires, la société a enregistré une dette s'élevant à 318,0 millions d'euros au 31 décembre 2008. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette.

Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de change significatif.

Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. Voir notes 7 & 8.

Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

| | Montant nominal | Taux d'intérêt | Maturité | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-----------------|------------------------|-------------|----------------|--------------|
| Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès du Groupe France Télécom | 250 000 | Euribor + 0,30 | 31.12.2010 | 75 000 | 0 |
| Total des dettes et emprunts à long terme | | | | 75 000 | 0 |
| Facilité de crédit à court terme pour l'équilibrage de trésorerie auprès de France Télécom | 250 000 | EONIA + 0,40 | sur demande | 240 963 | 0 |
| Lignes de crédit non engagées auprès de diverses institutions bancaires | 50 900 | fixé lors de l'emprunt | sur demande | 0 | 0 |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 2 727 | fixé lors de l'emprunt | sur demande | 2 312 | 2 303 |
| VOXmobile: facilité de crédit auprès de la SNCI | 3 800 | 4,75% | Mars 2008 | 0 | 3 800 |
| Total des dettes et emprunts à court terme | | | | 243 275 | 6 103 |

Justes valeurs

| | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|---|------------------|------------|--------------|------------|
| | 31.12.2008 | 31.12.2007 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| <u>Actifs financiers</u> | | | | |
| Liquidités et équivalents de trésorerie | 6 833 | 6 355 | 6 833 | 6 355 |
| Dépôts à court terme | | 899 | | 899 |
| Autres actifs financiers (non-courants) | 118 | 201 | 118 | 201 |
| Créances à long terme (non-courantes) | 13 130 | 8 537 | 12 745** | 7 926* |
| <u>Dettes financières</u> | | | | |
| Emprunt à long terme | 75 000 | | 73 044** | |
| Emprunt à court terme | 240 963 | | 240 963 | |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 2 312 | 2 303 | 2 312 | 2 303 |
| Emprunt SNCI | | 3 800 | | 3 154* |

* Taux d'actualisation (hypothèse) 4 %

** Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an : 3,05 %, 2 ans : 2,6785 %, 3 ans : 3,0334 %)

La valeur comptable des liquidités et des dépôts à court terme est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

La valeur comptable du prêt de coentreprise est réputée représenter sa juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente.

Echéancier

| Au 31 décembre 2008 | Montant | Echéant dans l'année | Echéant dans les 2 à 5 ans | Echéant après 5 ans |
|---|---------|----------------------|----------------------------|---------------------|
| <u>Actifs financiers</u> | | | | |
| Liquidités | 6 833 | 6 833 | | |
| Autres actifs financiers (non-courants) | 118 | | | 118 |
| Créances à long terme (non-courantes) | 13 130 | 2 067 | 11 063 | |
| <u>Dettes financières</u> | | | | |
| Emprunt à long terme | 75 000 | | 75 000 | |
| Emprunt à court terme | 240 963 | 240 963 | | |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 2 312 | 2 312 | | |
| | | | | |
| Au 31 décembre 2007 | Montant | Echéant dans l'année | Echéant dans les 2 à 5 ans | Echéant après 5 ans |
| <u>Actifs financiers</u> | | | | |
| Liquidités | 6 355 | 6 355 | | |
| Dépôts à court terme | 899 | 899 | | |
| Autres actifs financiers (non-courants) | 201 | | | 201 |
| Créances à long terme (non-courantes) | 8 537 | 2 135 | 6 402 | |
| <u>Dettes financières</u> | | | | |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 2 303 | 2 303 | | |
| Emprunt SNCI | 3 800 | 3 800 | | |

15. Dettes commerciales et autres dettes courantes (en 000 d'euros)

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|----------------|
| <u>Dettes commerciales</u> | 284 419 | 268 738 |
| <u>Dettes sociales et salariales</u> | | |
| Rémunérations et indemnités de préavis | 3 794 | 2 605 |
| Cotisations de sécurité sociale | 2 145 | 4 408 |
| Pécule de vacances | 13 554 | 14 297 |
| Prime de performance et participation aux bénéfices | 7 867 | 6 435 |
| Autres | 1 209 | 2 692 |
| Total | 28 569 | 30 437 |
| <u>Taxes exigibles</u> | | |
| Impôt sur le revenu - 2006 | | 18 217 |
| Impôt sur le revenu - 2007 | 13 763 | 16 148 |
| Impôt sur le revenu - 2008 | 13 250 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 2 488 | |
| Total | 29 501 | 34 365 |
| <u>Autres dettes</u> | | |
| Dividende 2004 | 49 | 65 |
| Dividende 2005 | 111 | 167 |
| Dividende 2006 | 128 | 381 |
| Dividende 2007 | 135 | 0 |
| Remboursement du capital 2008 | 534 | 0 |
| Autres dettes envers les autres actionnaires VOXmobile * | 0 | 8 919 |
| Autres dettes | 2 937 | 1 712 |
| Total | 3 894 | 11 244 |

* Analyse des passifs éventuels voir note 1

Notes concernant les états financiers consolidés

Les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont normalement réglées à 30 jours.

La différence observée par rapport à 2007 est partiellement due à la reclassification du montant afférant aux minutes gratuites accordées dans la rubrique 'Revenus à facturer' (voir note 8); fin 2007, ce poste inclus dans les revenus différés s'élevait à 11,1 millions d'euros.

16. Compte de résultat (en 000 d'euros)

Chiffre d'affaires

| | 2008 | 2007 |
|--|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires des contrats d'abonnement | 912 752 | 910 389 |
| Chiffre d'affaires des cartes prépayées | 219 410 | 221 386 |
| Revenu d'interconnexion | 290 506 | 292 967 |
| Revenu de sous-location des sites partagés | 1 595 | 2 336 |
| Autres services | 19 472 | 18 299 |
| Total du chiffre d'affaires de la téléphonie | 1 443 735 | 1 445 377 |
| Vente de matériel | 88 996 | 64 228 |
| Total | 1 532 731 | 1 509 605 |

L'augmentation du chiffre d'affaires a été influencée par les activités de vente de terminaux (en progression de 24.768 milliers d'euros), stimulées par les ventes de 'smartphones'.

Autres produits d'exploitation

| | 2008 | 2007 |
|--|---------------|---------------|
| Dépenses rechargées aux filiales de France Télécom | 11 514 | 12 598 |
| Frais administratifs facturés aux clients et aux tiers | 13 740 | 11 472 |
| Services délivrés aux autorités judiciaires | 4 029 | 2 648 |
| Autres produits d'exploitation | 4 751 | 3 616 |
| Total | 34 034 | 30 334 |

Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus

| | 2008 | 2007 |
|--------------------|----------------|----------------|
| Achat des produits | 113 595 | 77 651 |
| Achat des services | 105 609 | 95 316 |
| Total | 219 204 | 172 967 |

Le coût d'achat des produits a augmenté d'une manière similaire à celle des ventes d'équipements, fortement influencé par les ventes de 'smartphones'.

Services et biens divers

| | 2008 | 2007 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Charges locatives | 26 523 | 25 006 |
| Frais d'entretien | 20 729 | 23 360 |
| Honoraires | 59 799 | 56 183 |
| Frais administratifs | 23 297 | 20 983 |
| Commissions | 94 044 | 110 892 |
| Service universel | -1 795 | 6 528 |
| Frais de publicité | 47 954 | 49 196 |
| Autres | 8 379 | 7 690 |
| Total | 278 930 | 299 838 |

Les services et biens divers ont enregistré une baisse, essentiellement due à la diminution des commissions octroyées aux canaux de distribution, à l'adaptation de la participation de Mobistar aux frais du service universel et à la maîtrise des dépenses commerciales. Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des services délivrés par des sous-traitants.

Avantages du personnel

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| Avantages du personnel à court terme | 100 042 | 101 035 |
| Cotisations de sécurité sociale | 25 125 | 26 519 |
| Assurance-groupe et assurance soins de santé | 5 522 | 6 657 |
| Autres frais du personnel | 1 494 | 1 503 |
| Total | 132 183 | 135 714 |

Les avantages du personnel à court terme sont présentés après déduction des coûts capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 3.789 milliers d'euros en 2008 et 3.748 milliers d'euros en 2007.

Le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein a diminué, passant de 1.650,0 en 2007 à 1.569,6 en 2008.

Il convient de noter que la répartition entre les différentes catégories d'avantages du personnel a été revue en 2008 afin d'en clarifier la présentation. Les chiffres de 2007 ont été alignés sur ce nouveau regroupement. Le coût total pour 2007 n'a pas été modifié.

Autres charges d'exploitation

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|---------------|
| Dépréciation des stocks | -582 | -947 |
| Clients douteux - correction de valeur | 10 063 | 9 010 |
| Taxes locales sur antennes GSM et pylônes | 3 736 | 4 331 |
| Taxes immobilières | 1 506 | 2 332 |
| Provisions à long terme | 808 | -585 |
| Pertes réalisées sur actifs vendus | 602 | 0 |
| Autres charges d'exploitation | 27 | 93 |
| Total | 16 160 | 14 234 |

Les taxes locales sur les mâts et les antennes GSM sont traitées comme précisé dans la note 8 'Autres actifs courants'.

Charges financières nettes

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|--------------|
| <u>Produits financiers</u> | | |
| Intérêts sur dépôts et comptes courants bancaires | 1 672 | 2 879 |
| Autres produits financiers | 203 | 324 |
| Total | 1 875 | 3 203 |
| <u>Charges financières</u> | | |
| Intérêt sur dettes financières | 6 494 | 1 410 |
| Autres charges financières | 934 | 1 895 |
| Total | 7 428 | 3 305 |
| Total des charges financières nettes | -5 553 | -102 |

Les charges financières nettes ont été largement influencées par les opérations réalisées en 2008 en matière de capitaux propres: remboursement de capital, programme de rachat d'actions propres et distribution de dividende.

Notes concernant les états financiers consolidés

17. Relations avec les parties liées (en 000 d'euros)

Relations avec les sociétés liées

Bilan et compte de résultat

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------|------------|
| <u>Actifs et passifs</u> | | |
| Créances commerciales à court terme | 34 212 | 44 737 |
| Dépôts à court terme | 0 | 900 |
| <u>Dettes</u> | | |
| Emprunt à court terme productif d'intérêts | 240 963 | |
| Emprunt à long terme productif d'intérêts | 75 000 | |
| Dettes commerciales à court terme | 23 712 | 24 631 |
| <u>Revenus et charges</u> | | |
| Ventes | 61 049 | 63 184 |
| Achats | 53 225 | 48 017 |

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de la société Mobistar S.A., 100 % des sociétés VOXmobile S.A., Moskito Productions S.A. (jusqu'au 12 novembre 2008), Topline Distributions S.A. (en 2007) et 50 % des intérêts détenus par France Télécom dans l'association momentanée 'Irisnet', en raison du fait que Mobistar contrôle l'association momentanée avec son partenaire Telindus et assume les risques liés à cette activité en lieu et place de France Télécom.

La société tête du groupe à laquelle Mobistar S.A. appartient est France Télécom, place d'Alleray 6, 75505 Paris Cedex 15, France.

Parties liées – transactions en 2008

| | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <u>Maison mère ultime</u> | | | | |
| France Télécom - Trafic et services | 46 340 | 38 372 | 24 909 | 18 924 |
| France Télécom - Dépôt cash-pool et dérivés | 395 | 6 310 | | 316 555 |
| <u>Filiales de France Télécom</u> | | | | |
| Services de téléphonie | 14 314 | 8 543 | 9 303 | 4 196 |
| Total | 61 049 | 53 225 | 34 212 | 339 675 |

Parties liées - transactions 2007

| | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <u>Maison mère ultime</u> | | | | |
| France Télécom - Trafic et services | 45 299 | 32 307 | 32 810 | 15 995 |
| France Télécom - Dépôt cash-pool et dérivés | 2 465 | 1 090 | 974 | 0 |
| <u>Filiales de France Télécom</u> | | | | |
| Services de téléphonie | 15 420 | 14 620 | 11 853 | 8 636 |
| Total | 63 184 | 48 017 | 45 637 | 24 631 |

Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité Exécutif de Mobistar sont les suivants:

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Rémunération de base (salaire annuel brut) | 1 796 | 2 172 |
| Rémunération variable | 836 | 1 005 |
| Autres composantes de la rémunération | 440 | 751 |
| Total des avantages du personnel | 3 072 | 3 928 |

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (hormis les avantages normaux du CEO inclus dans le tableau ci-dessus) est la suivante:

| | 2008 | 2007 |
|----------------------------|------------|------------|
| Rémunération totale | 204 | 284 |

Participation des membres du Comité de direction aux plans d'options d'action et d'achat d'actions

Plans d'achat d'actions 2005 et 2006

Les membres et les anciens membres du Comité de direction de Mobistar ont acheté un total de 37.500 actions en 2005 et de 105.000 actions en 2006 selon les modalités et les conditions décrites dans la note 12 'Paiement fondé sur des actions'. La juste valeur des actions achetées s'élevait à 452 milliers d'euros (DSPP 2005) et à 1.338 milliers d'euros (DSPP 2006). Aucun nouveau plan n'a vu le jour en 2007 ni en 2008.

18. Engagements hors bilan (en 000 d'euros)

Dépenses d'investissement et de marchandises

| | Engagements fin | | < 1 an | 1-3 ans | 3-5 ans | > 5 ans |
|--|-----------------|--------|--------|---------|---------|---------|
| | 2007 | 2008 | | | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 66 710 | 80 826 | 80 826 | 0 | 0 | 0 |
| Marchandises | 8 916 | 3 940 | 3 940 | 0 | 0 | 0 |

Coûts des contrats de location simple

| | Engagements fin | | < 1 an | 1-3 ans | 3-5 ans | > 5 ans |
|----------------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | 2007 | 2008 | | | | |
| Immeubles de bureaux | 19 894 | 86 308 | 5 210 | 11 172 | 9 997 | 59 929 |
| Sites réseau | 169 100 | 316 412 | 20 260 | 34 205 | 33 715 | 228 232 |
| Voitures | 10 792 | 9 757 | 1 050 | 5 686 | 3 021 | 0 |
| Total | 199 786 | 412 477 | 26 520 | 51 063 | 46 733 | 288 161 |

Garanties octroyées

| | Engagements fin | | < 1 an | 1-3 ans | 3-5 ans | > 5 ans |
|--------------|-----------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | 2007 | 2008 | | | | |
| Total | 9 278 | 8 844 | 997 | 3 868 | 195 | 3 784 |

Les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location et à des engagements de performance accordés à certains clients professionnels. Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2008.

Événements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Notes concernant les états financiers consolidés

19. Information sectorielle (en 000 d'euros)

Le reporting de gestion interne de Mobistar au Conseil d'Administration et à la Direction générale est structuré par secteur d'activité.

Les secteurs d'activité de premier niveau sont identifiés comme suit:

- Secteur d'activité 'Téléphonie mobile': fournit de l'équipement et des services de téléphonie mobile aux clients résidentiels et professionnels.
- Secteur d'activité 'Téléphonie Fixe': rend des services de téléphonie vocale fixe, de données et d'Internet aux clients résidentiels et professionnels.

Aucun secteur géographique de deuxième niveau n'a été sélectionné, étant donné qu'aucun critère requis n'est satisfait.

Les prix de transfert entre secteurs d'activité sont déterminés d'une manière similaire aux transactions avec des tierces parties. Les produits et charges par secteur et le résultat par secteur comprennent les transactions intersectorielles, celles-ci étant éliminées en consolidation.

31.12.2008

en milliers d'€

| | Mobile | Fixe | Non-alloué | Total |
|---|-----------|--------|------------|-----------|
| Actifs | 1 108 138 | 87 003 | 5 140 | 1 200 281 |
| Passifs | 365 095 | 33 787 | 273 916 | 747 798 |
| Investissements | 150 286 | 9 576 | 0 | 159 862 |
| Amortissements | 157 079 | 2 766 | 0 | 159 845 |
| Pertes de valeur reconnues en résultat | 13 247 | 0 | 0 | 13 247 |
| Dépenses non monétaires autres que les amortissements | 1 111 | 158 | 0 | 1 269 |

| | Mobile | Fixe | Total consolidé |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| <u>Chiffre d'affaires</u> | | | |
| Chiffre d'affaires de la téléphonie | 1 358 006 | 85 729 | 1 443 735 |
| Chiffre d'affaires de vente de matériel | 88 748 | 248 | 88 996 |
| Total du chiffre d'affaires | 1 446 754 | 85 977 | 1 532 731 |
| Autres produits d'exploitation | 31 258 | 2 776 | 34 034 |
| Total des produits d'exploitation | 1 478 012 | 88 753 | 1 566 765 |
| <u>Charges d'exploitation</u> | | | |
| Coûts d'interconnexion | -288 922 | -39 760 | -328 682 |
| Coûts d'acquisition des produits et services vendus | -197 808 | -21 396 | -219 204 |
| Services et biens divers | -254 118 | -24 812 | -278 930 |
| Avantages au personnel | -116 447 | -15 736 | -132 183 |
| Amortissements et pertes de valeur | -170 326 | -2 766 | -173 092 |
| Autres charges d'exploitation | -15 328 | -832 | -16 160 |
| Total des charges d'exploitation | -1 042 949 | -105 302 | -1 148 251 |
| Résultat opérationnel | 435 063 | -16 549 | 418 514 |
| Coûts financiers nets | | | -5 553 |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | | 412 961 |
| Impôts sur le résultat | | | -132 875 |
| Résultat net | | | 280 086 |

31.12.2007

en milliers d'€

| | Mobile | Fixe | Non-alloué | Total |
|---|-----------|--------|------------|-----------|
| Actifs | 1 105 968 | 69 087 | 6 274 | 1 181 329 |
| Passifs | 350 214 | 20 615 | 41 591 | 412 420 |
| Investissements | 140 368 | 6 459 | 0 | 146 827 |
| Amortissements | 151 749 | 2 011 | 0 | 153 760 |
| Pertes de valeur reconnues en résultat | 10 584 | 0 | 0 | 10 584 |
| Dépenses non monétaires autres que les amortissements | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | Mobile | Fixe | Total consolidé |
|--|------------------|---------------|------------------|
| <u>Chiffre d'affaires</u> | | | |
| Chiffre d'affaires de la téléphonie | 1 358 435 | 86 939 | 1 445 374 |
| Chiffre d'affaires de vente de matériel | 63 915 | 312 | 64 227 |
| Total du chiffre d'affaires | 1 422 350 | 87 251 | 1 509 601 |
| Autres produits d'exploitation | 28 518 | 1 820 | 30 338 |
| Total des produits d'exploitation | 1 450 868 | 89 071 | 1 539 939 |

| | | | |
|---|-------------------|----------------|-------------------|
| <u>Charges d'exploitation</u> | | | |
| Coûts d'interconnexion | -284 603 | -40 360 | -324 963 |
| Coûts d'acquisition des produits et services vendus | -150 386 | -22 460 | -172 846 |
| Services et biens divers | -283 793 | -16 033 | -299 826 |
| Avantages au personnel | -127 015 | -8 698 | -135 713 |
| Amortissements et pertes de valeur | -162 333 | -2 011 | -164 344 |
| Autres charges d'exploitation | -14 370 | 0 | -14 370 |
| Total des charges d'exploitation | -1 022 500 | -89 562 | -1 112 062 |

| | | | |
|--|----------------|-------------|----------------|
| Résultat opérationnel | 428 368 | -491 | 427 877 |
| Coûts financiers nets | | | -101 |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | | 427 776 |
| Impôts sur le résultat | | | -137 941 |
| Résultat net | | | 289 835 |

Notes concernant les états financiers consolidés

20. Intérêts dans l'association momentanée 'Irisnet' (en 000 d'euros)

Les intérêts détenus dans l'association momentanée 'Irisnet' sont consolidés ligne par ligne selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les montants globaux des intérêts détenus dans l'association momentanée, y compris les transactions intra-groupe, sont détaillés comme suit:

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|--------------|--------------|
| Actifs non-courants | 8 | 8 |
| Actifs courants | 4 016 | 2 491 |
| Total actifs | 4 024 | 2 499 |
| Capitaux propres | -11 547 | -11 443 |
| Dettes courantes | 15 571 | 13 942 |
| Total capitaux propres et dettes | 4 024 | 2 499 |
| Produits | 4 787 | 4 702 |
| Charges | 5 621 | 4 920 |

Les relations intra-groupe entre Mobistar et l'association momentanée sont évaluées comme suit:

| | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|------------|------------|
| <u>Actifs et dettes</u> | | |
| Actifs courants - créances commerciales | 16 824 | 21 076 |
| Dettes courantes - dettes commerciales | 6 331 | 11 645 |
| Dettes courantes - revenus différés | 10 493 | 9 431 |
| <u>Produits et charges</u> | | |
| Ventes | 4 912 | 4 943 |
| Achats | 4 912 | 4 943 |

Mobistar n'a encouru aucune éventualité en son nom propre, conjointement avec son partenaire dans l'association momentanée ou avec l'association momentanée elle-même.

De même, Mobistar et l'association ne sont engagés dans aucun investissement en capital à la date du bilan.

Rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Mobistar S.A. et de ses filiales (le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008, le compte de résultats consolidé et les états consolidés de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 1.200.281 mille et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de € 280.086 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du

Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2008, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, 10 mars 2009

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par



Herman Van den Abeele
Associé

